UQAC
Université du Québec
à Chicoutimi

Mémoire présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi dans le cadre d'un programme en extension de l'Université du Québec en Outaouais en vue de l'obtention du grade de Maître ès art (M.A.) en travail social

PAR
STÉPHANIE THIBEAULT

JANVIER 2023

LE VÉCU DES INTERVENANTS SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD EN REGARD DE LA PROBLÉMATIQUE DES ADOLESCENTS AUTEURS D'ABUS SEXUELS À L'ENDROIT D'ENFANTS ET DE SA PRÉVENTION

© Stéphanie Thibeault, 2023

SOMMAIRE

Ce mémoire s'intéresse à la perception des intervenants sociaux de la région de la Côte-Nord sur leur pratique auprès des adolescents auteurs d'abus sexuels (AAAS) à l'endroit d'enfants ou de ceux à risque de commettre ce type d'abus, à partir d'un modèle bioécologique de Brofenbrenner (1979, 2000). Plus précisément, l'objectif principal du mémoire est d'explorer les perceptions des intervenants sociaux travaillant avec des adolescents dans le cadre de la LPJ, de la LSSS et de la LSJPA quant aux rôles joués par ce type de professionnel dans la prévention des abus sexuels ou des risques d'abus sexuels commis par des adolescents à l'endroit d'enfants. Quatre objectifs spécifiques sont poursuivi soit : (1) Connaître les perceptions des intervenants sociaux quant aux réalités vécues par les AAAS ou des adolescents à risque de commettre un abus sexuel à l'endroit d'enfants; (2) Saisir ce que les intervenants sociaux connaissent des facteurs associés à ce type d'abus sexuel à l'endroit d'enfants; (3) Comprendre de quelle manière les intervenants sociaux se représentent la prévention dans leur pratique auprès des AAAS, ou des adolescents à risque de commettre un abus sexuel à l'endroit d'enfants; (4) Identifier les sphères d'intervention qu'ils privilégient lorsqu'ils interviennent auprès des AAAS ou des adolescents à risque de commettre un abus sexuel à l'endroit d'enfants.

Cette recherche de type qualitative et exploratoire s'est effectuée dans une perspective phénoménologique. Un bref questionnaire sociodémographique et une entrevue semi-dirigée ont été les deux outils de collectes de données privilégiés. De manière volontaire, sept intervenants de la Côte-Nord ont accepté de participer, travaillant tous et toutes pour le Centre de Santé et de Services Sociaux de la Côte-Nord, dans 4 services/programmes différents. Le modèle bioécologique de Brofenbrenner (1979, 2000) a permis aux participants de réfléchir à leurs interventions à travers les six sphères du modèle soit l'ontosystème (les caractéristiques de l'individu), les microsystèmes (les différents systèmes qui gravitent autour de l'individu), le mésosystème (l'influence des divers systèmes entre eux), l'exosystème (les milieux qui ont un impact sur l'individu sans être en contact direct avec ce dernier), le macrosystème (qui représente le système de valeurs et de croyance d'une société donnée) et le chronosystème (qui représente le temps au sens large et au sein de tous les systèmes présentés). Ainsi, les participants ont permis de mettre en lumière certaines pistes préventives, qui selon eux, amélioreraient les services offerts aux AAAS.

Pour débuter avec l'ontosystème, des pistes préventives comme la déconstruction des stéréotypes de genre, le consentement, le plaisir de développer sa sexualité de manière saine ont été soulevées. En ce qui concerne les différents microsystèmes qui gravitent autour des adolescents, le partage d'un langage commun entre les différents intervenants (scolaires, communautaires ou du Centre de Santé et de Services sociaux de la Côte-Nord) et un tronc commun de formation serait à privilégier. C'est toutefois l'implication des parents à toutes les étapes de l'intervention qui semble faire défaut. Il s'avère donc pour les

répondants que l'implication parentale devrait être favorisée dans les différents milieux que fréquentent les adolescents et où ils reçoivent de l'information en matière d'éducation à la sexualité (Hébert et al., 2017). En regard du mésosystème, peu de recherches se sont intéressées à la communication entre les différents microsystèmes et les éléments qui freine le partenariat entre les différents acteurs qui gravitent autour des adolescents (Absil et al., 2012). Pour l'exosystème, les résultats démontrent la nécessité de développer une offre de service de prévention spécifique au AAAS ou encore les adolescents à risque de commettre des abus sexuels puisque près de 50% des hommes qui commettent des abus sexuels à l'âge adulte ont débuté à l'adolescence (Cotter & Beaupré, 2014 ; Lafortune et al., 2004). En ce qui concerne le macrosystème, il s'avère que la valeur de l'équité de l'offre de service entre les régions n'est pas respectée. Il serait pertinent de développer des stratégies qui permettraient aux AAAS de recevoir les services spécialisés dont ils ont besoin, même en région éloignée (Bergheul & Fernet, 2018). Finalement, pour le chronosystème, tous sont d'avis que l'adolescence est une période charnière pour favoriser des interventions préventives ciblées pour les adolescents AAAS ou ceux à risque de développer des comportements abusifs sexuellement envers les enfants, le développement de la sexualité étant une des tâches importantes de connaissance de soi à l'adolescence (Hébert et al., 2017).

Pour conclure, cette étude a permis de recueillir la perception des intervenants quant à leurs interventions préventives auprès des adolescents auteurs d'abus sexuels à l'endroit d'enfants ou ceux à risque de développer ce type de comportement. Nous avons abordé chacune des sphères du modèle bioécologique de Brofenbrenner (2001) et certaines pistes de réflexion ont émergées quant à la prévention existante ou à intégrer dans la pratique des intervenants.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE II

TABLE DES MATIÈRES IV

REMERCIEMENTS VII

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE 3

Les abus sexuels commis par des adolescents à l'endroit des enfants 3

Pertinence de la recherche 4

CHAPITRE 2 RECENSION DES ÉCRITS 6

Définition des termes 6
Adolescence 6
Adolescent auteur d'abus sexuel (AAAS) 7
Abus sexuel 7

Violence sexuelle commise par les adolescents à l'endroit d'enfants 7
Adolescence 8
Trajectoire délinquante 8
Consommation d'alcool et de drogue 9
Habiletés sociales 9
Développement de la sexualité 10
Victimisation 10
Difficultés d'ordre psychiatrique 11
Famille 11
Caractéristiques des parents 12
Fonctionnement scolaire 13
Relations sociales 13
Intervenants sociaux 14
Bref historique des politiques sociales en matière d'agression sexuelle 14
Figure 1 : Actions actualisées sur la Côte-Nord (2008-2013) 17
Valeurs de la société québécoise en regard de la violence 18
Valeurs de la société québécoise en ce qui concerne la promotion en matière de lutte contre les agressions sexuelles 19

Prévention des violences sexuelles 21

CHAPITRE 3 CADRE THÉORIQUE 23

Le modèle bioécologique 23
Ontosystème 24
Microsystème 24

Mésosystème 25
Exosytème 25
Macrosystème 25
Chronosystème 26
Figure 2 : LE MODÈLE BIOÉCOLOGIQUE DE BROFENBRENNER 27

Pertinence du modèle bioécologique **28**

CHAPITRE 4 MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 29

Question et objectifs de recherche **29**
Question 29
Objectif général 30
Objectifs spécifiques 30

Type de recherche **30**

Population à l'étude **31**

Technique d'échantillonnage **32**

Recrutement **33**

Collecte de données **34**

Questionnaire **35**

Entrevue semi-dirigée **35**

Analyse des données **36**

Diffusion des résultats **37**

Éthique de la recherche **38**

CHAPITRE 5 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 40

Profil des répondants **40**

Perceptions des intervenants rencontrés **43**

Ontosystème **43**
Caractéristiques des AAAS 44

Prévention en lien avec l'ontosystème **46**

Microsystèmes **48**
Rôles des microsystèmes 49

Prévention en lien avec les microsystèmes **55**

Mésosystème **56**
Liens entre l'école, les parents et la prévention 57

Les liens entre les parents, leurs adolescents et la prévention 57
Liens entre les différents professionnels et la prévention 58
Liens entre les adolescents, les médias et la prévention 59

Exosystème **60**
Liens entre les systèmes qui ne touchent pas directement les adolescents, mais qui ont un impact sur eux 61

Prévention en lien avec l'exosystème **67**

Macrosystème **67**
Perception des intervenants quant aux valeurs de la population face au AAAS 68

Prévention en lien avec le macrosystème **72**

Chronosystème **74**

Prévention en lien avec le chronosystème **76**

DISCUSSION 79

Le macrosystème et l'incarnation des valeurs sociétales et du travail social dans la pratique des intervenants **79**

L'exosystème et ses impacts, tels que vécus dans la réalité des intervenants sociaux **81**

Le mésosystème et l'impact du travail en silo sur les intervenants sociaux **87**

Les microsystèmes, des milieux de vie à différents niveaux **91**

L'ontosystème ou les caractéristiques personnelles dans la prévention **94**

Le chronosystème, période de la vie et temps qui passe **97**

LIMITES DE L'ÉTUDE 98

CONCLUSION 99

BIBLIOGRAPHIE 103

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE SOCIODÉMOGRAPHIQUE 115

ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTREVUE SEMI-DIRIGÉE 117

ANNEXE 3 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET D'INFORMATION . 121

ANNEXE 4 : CERTIFICATION ÉTHIQUE 126

REMERCIEMENTS

Aux enfants, adolescentes et adolescents qui m'ont partagé avec courage leurs difficultés et démontré leur grande résilience. Je vous souhaite de la douceur.
Merci !

À mes collègues intervenant.es qui ont généreusement accepté de participer à cette recherche et ont contribué à enrichir les connaissances dans le champ du travail social.
Merci !

À Dominic, qui m'a dirigé avec bienveillance dans cette épopée et accompagné à travers les aléas de ma vie. Je pense sincèrement que tu es un être humain d'exception.
Merci !

À Hélène et Marc, qui m'ont appris qu'il n'y a aucune limite à ce que l'on peut réaliser. Je vous sais toujours derrière moi.
Merci !

À François, Jacques et Gabryel, vous qui me suivez de loin. Le support téléphonique disponible en tout temps, c'est précieux.
Merci !

À Guirec, qui a toujours cru que j'allais terminer ce mémoire (plus que moi) et m'a supporté jusqu'à la dernière minute. Tu as vraiment une patience hors du commun.
Merci !

À Océanne, sans qui ma vie serait vraiment trop beige. Océ, ma plus que parfaite, réalise tes rêves avec toute l'intensité qui te caractérise. Tu m'épates tous les jours un peu plus. Je suis si fière de toi!
Merci !

À Van, Caro L., Caro J., Marianne, Marie-Claude, pour votre sincère amitié.
Merci !

À Layla, Blanche, Constance, Léon, Marine, à votre manière, vous m'avez permis d'approfondir mes réflexions.
Merci !

INTRODUCTION

La problématique des abus sexuels commis à l'endroit des enfants est non seulement considérée comme socialement inacceptable au Québec et au Canada, mais on estime également qu'elle nécessite l'application de mesures judiciaires et de traitements appropriés. Il en est ainsi pour les adolescents qui commettent des abus sexuels envers les enfants, qui sont jugés en vertu de la loi sur le système de justice pénale pour adolescent et, le cas échéant, en vertu de la loi sur la protection de la jeunesse. Ces adolescents se voient alors recommander, voire ordonner, différents suivis (psychologique, pédopsychiatrique, psychosocial, sexologique, etc.) et traitements (individuel, de groupe ou familial). Malgré l'application de mesures judiciaires et de services psychosociaux, ce type de crime frappe toujours autant l'imaginaire collectif et plusieurs mythes subsistent au sujet de ces adolescents qui commettent des abus à l'endroit des enfants.

Les travailleurs sociaux, eux aussi, doivent composer avec leur propre représentation de la problématique, et la charge émotive qu'elle implique, lorsqu'ils sont confrontés à un adolescent ayant commis ce type d'abus. Qui plus est, au Canada, une grande proportion de travailleurs sociaux, c'est-à-dire 83,7% (Enquête nationale auprès des ménages, 2011), œuvre dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale et est donc appelée à offrir des services à ces adolescents.

Toutefois, les services spécialisés en prévention et en traitement des adolescents à risque de commettre ou ayant commis un abus sexuel à l'endroit des enfants sont rares en Côte-

Nord, parfois inexistants pour une certaine portion du territoire. Considérant le manque de ressources, les travailleurs sociaux peuvent être contraints à intervenir auprès de ces adolescents, sans avoir de connaissances spécifiques sur le sujet. C'est pourquoi ce mémoire explorera la manière dont les intervenants sociaux de la Côte-Nord, ayant reçu une formation au baccalauréat en travail social, appréhendent la problématique des adolescents qui commettent des abus sexuels à l'endroit des enfants et sa prévention lorsqu'ils y sont confrontés dans leur pratique.

La première partie présentera la problématique des adolescents auteurs d'abus sexuels. Pour ce faire, l'ampleur du phénomène des abus sexuels commis à l'endroit des enfants par des adolescents sera exposée. Par la suite, une recension des écrits scientifiques permettra d'explorer la violence sexuelle commise à l'endroit des enfants par des adolescents. Plusieurs facteurs de risque seront exposés et démontreront comment certains adolescents, déjà fragilisés, en viennent à commettre des abus sexuels envers des enfants. Cette section se terminera avec un portrait de ce qu'est la prévention lorsqu'il est question de ce type de violence sexuelle. Dans un troisième temps, le cadre conceptuel sera présenté. Il s'agit du modèle bioécologique de Brofenbrenner (2001). Il sera alors expliqué pourquoi ce modèle a été privilégié par rapport à d'autres. Quatrièmement, la méthodologie sera abordée. Le type de recherche sera expliqué ainsi que les questions de recherche, les méthodes d'échantillonnage, la population à l'étude, les critères d'inclusion et d'exclusion ainsi que les techniques et instruments de collecte de données. La présentation des résultats conclura cette section. Enfin, la dernière partie de ce mémoire présentera les éléments de discussion.

CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE

Afin de saisir l'ampleur de la problématique à l'étude, soit les abus sexuels commis à l'endroit d'enfants par des adolescents, les lignes qui suivront exposeront certaines statistiques canadiennes, québécoises, mais aussi nord-côtières, cette dernière région étant le terrain de recherche.

Les abus sexuels commis par des adolescents à l'endroit des enfants

Selon le Ministère de la Sécurité publique (2021), les infractions sexuelles sont toujours en hausse au Québec; le taux d'infractions sexuelles est monté de 5,8% entre 2018 et 2019. Lorsque l'on s'intéresse aux infractions sexuelles commissent à l'endroit de personnes mineures, c'est plutôt une augmentation de l'ordre de 9,5% qui est observée (Ministère de la Sécurité publique, 2021). Il est aussi démontré que la Côte-Nord est la région qui présente le taux le plus élevé pour ce type d'infractions, s'élevant à 253,6 infractions par 100 000 habitants (MSP, 2021). Toujours selon le MSP (2021), sur les 5 653 victimes d'infractions sexuelles en 2019, 2580 victimes étaient mineures et 807 victimes étaient âgées de moins de 12 ans. Qui plus est, les adolescents sont la catégorie la plus représentée en ce qui a trait à commettre des infractions à caractère sexuelles, soit un taux de 251,4 pour 100 000 habitants (MSP, 2021). Certains auteurs rappellent également que les abus sexuels déclarés représenteraient seulement 8 à 10% des abus réels (Brennan & Taylor-Butts, 2008). Dans l'ouvrage de Tardif et al. (2012), on vient aussi corroborer le faible taux d'abus déclarés puisque les adolescents ayant commis des abus sexuels avouent eux-mêmes avoir commis d'autres délits sexuels sans les avoir dévoilés.

Au Canada, en 2012, 30% des infractions sexuelles contre un enfant ont été perpétrées par un adolescent âgé de 12 à 17 ans (Cotter & Beaupré, 2014); Lafortune et al., 2004). L'association des centres jeunesse (ACJQ) (2008)[1], quant à elle, soutenait plutôt que de 40 à 50% des abus sexuels envers des enfants seraient perpétrés par des adolescents.

Pour ce qui est des présumés agresseurs, il s'avère qu'ils sont de sexe masculin dans 94,9% des cas (MSP, 2021) et que les victimes connaissent majoritairement leur agresseur, c'est-à-dire dans 81,4% des cas (MSP, 2021). Enfin, de 50 à 80% des hommes adultes qui commettent des abus sexuels ont perpétré leur premier crime sexuel au cours de leur adolescence (Institut Nationale de la Santé publique, 2019).

Pertinence de la recherche

Au regard de ces statistiques et du constat quant à l'augmentation des infractions à caractère sexuel à l'endroit d'enfants sur la Côte-Nord, il apparaît pertinent de s'intéresser à cette problématique. Dans le cadre de cette recherche, nous tenterons donc de répondre à la question suivante : Quelle est la perception des intervenants sociaux de la Côte-Nord sur leur pratique préventive auprès des adolescents auteurs d'abus sexuels, ou à risque de commettre un abus sexuel, à l'endroit d'enfants ? Les objectifs et questions spécifiques seront davantage étayés dans la section consacrée à la méthodologie.

[1] L'association des centres jeunesse a été dissoute en février 2015 suite à l'adoption en séances extraordinaires du projet de loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales.

CHAPITRE 2 RECENSION DES ÉCRITS

Pour amorcer cette recension des écrits, certains termes seront d'abord définis afin de mieux saisir les nuances entre eux et de leur donner un sens commun puisqu'ils seront utilisés tout au long de ce mémoire. Par la suite sera abordée la construction de la violence sexuelle chez les adolescents.

Définition des termes

Ces définitions contribueront à une meilleure compréhension des termes qui seront utilisés dans les prochaines pages et permettront d'en circonscrire le sens.

Adolescence

Pour Cannard (2019), l'adolescence peut débuter et terminer à différents moments de la vie, selon qu'elle est étudiée en regard de diverses dimensions : biologique, cognitive, psychique, juridique ou sociale. Toutefois, l'adolescence sera ici définie comme une période de la vie généralement comprise entre l'âge de 12 ans et 17 ans, suivant le monde de l'enfance et précédant celui de l'âge adulte (Loi sur le système de justice pénale pour adolescents, 2016 ; Tardif, 2015 ; Rulac & Ott, 2010 ; Tardif et al., 2012).

Adolescent auteur d'abus sexuel (AAAS)

Le terme adolescent auteur d'abus sexuels (AAAS) sera privilégié dans ce texte puisque cette appellation l'est par plusieurs auteurs (Carpentier, 2009; Coutu et al., 2015; Tardif et al., 2012; Tardif, 2015) et que « le terme "abus sexuel" est très répandu dans le champ social et clinique, particulièrement lorsque les auteurs sont mineurs » (Tardif et al., 2012, p. 8).

Abus sexuel

La définition de l'abus sexuel utilisée pour ce mémoire sera celle du Manuel de référence sur la protection de la jeunesse (2010) qui stipule que l'abus sexuel est un :

> [g]este posé par une personne donnant ou recherchant une stimulation sexuelle non appropriée quant à l'âge et au niveau de développement de l'enfant ou de l'adolescent(e), portant ainsi atteinte à son intégrité corporelle ou psychique, alors que l'agresseur a un lien de consanguinité avec la victime ou qu'il est en position de responsabilité, d'autorité ou de domination avec elle. (p.385)

Violence sexuelle commise par les adolescents à l'endroit d'enfants

Cette recension des écrits porte sur la violence sexuelle commise par des adolescents. Elle sera présentée en débutant par les caractéristiques personnelles de ce groupe social, recensées dans la littérature, en passant par les différents environnements qui ont ou pourraient avoir une influence sur les comportements de violence sexuelle à l'endroit d'enfant.

Adolescence

L'adolescence est un terme qui, contrairement à la puberté y étant associée, diffère en fonction des époques. De nos jours, l'adolescence correspond à une période de vie qui se situe entre 12 et 17 ans (MSSS, 2016). Cette période peut s'avérer plus ou moins tumultueuse, en fonction des caractéristiques des individus et de leur environnement social, mais selon Cannard (2015) l'adolescence se passe bien dans 85% des cas. Sous l'angle de la transgression et des conduites à risque des adolescents, cet auteur soutient que plusieurs facteurs d'ordre biologique, psychologique, social et psychopathologique peuvent pousser l'adolescent à prendre des risques ou encore à transgresser les règles, permettant ainsi à ce dernier d'accéder à son indépendance et son individuation. Au regard de la recension de littérature scientifique, cette période de vie qu'est l'adolescence, pour la majorité des AAAS, s'inscrit dans la continuité d'évènements non favorables à un développement sain et conforme aux normes sociales.

Trajectoire délinquante

Concernant leur trajectoire délinquante, une étude récente de Coutu, Meilleur et Lafortune (2015) démontre une délinquance non polymorphe chez les AAAS, c'est-à-dire que 60% des jeunes n'avaient commis qu'un type de délit, soit un crime de nature sexuelle. Toutefois, les auteurs expliquent qu'une fois ce groupe retiré de l'analyse des données, leurs résultats se rapprochent de ceux de Seto et Lalumière (2010) qui estiment qu'entre 25 à 50% des infractions à caractère non sexuel sont perpétrées par un AAAS avant ou après un abus. Par ailleurs, Carpentier (2009) soutient dans sa thèse de doctorat qu'une majorité d'AAAS adopte des comportements délinquants communs aux autres

types de délinquants, ce qui semble être confirmé dans une étude de Carpentier et Proulx (2015). Les études récentes tendent donc à démontrer que les AAAS, dans presque la moitié des cas, ont eu ou auront d'autres comportements délinquants au cours de leur adolescence. Cela demeure toutefois en moindre proportion lorsqu'il s'agit d'AAAS d'enfants (Epps & Fisher, 2004). L'utilisation de la violence, quant à elle, se retrouve aussi en moins grande proportion chez les adolescents qui abusent sexuellement d'enfants, cela pouvant être dû au fait qu'il faille moins de coercition pour soumettre un enfant (Hunter et al. 2003; Hunter et al., 2000; Jacob et al, 1993).

Consommation d'alcool et de drogue

Pour ce qui est de la consommation d'alcool et de drogue chez les auteurs AAAS d'enfants, cette problématique est observée dans une minorité des cas, soit de 17 à 19% (Auclair et al., 2012; Jacob et al.,1993).

Habiletés sociales

En ce qui concerne les habiletés sociales, les études s'entendent pour dire qu'elles sont déficitaires chez la majorité des AAAS et plus particulièrement chez ceux qui abusent d'enfants. Ces adolescents vivraient plus de rejet par leurs pairs et subiraient plus d'intimidation, les amenant à rechercher la compagnie d'enfants avec lesquels ils se sentent moins menacés (Epps & Fisher, 2004; Hendriks & Biijleveld, 2004; Sioui, 2008).

Développement de la sexualité

En ce qui a trait au développement de la sexualité des AAAS d'enfants, des études démontrent que ces derniers se sentent moins attirants que les autres adolescents de leur âge et sont donc moins enclins à investir une relation intime (Glowacz, 2009; Hunter et al., 2003). Selon Glowacz (2009), les AAAS d'enfants seraient aussi plus préoccupés par leur apparence masculine et leur perception négative de leur capacité à entrer dans une relation saine avec l'autre. Ce faisant, non seulement l'âge de la première relation sexuelle est plus élevé chez ces derniers que chez les autres AAAS, mais il s'avère que dans 76% des cas, l'abus représente le premier contact sexuel avec l'autre. L'initiation à une sexualité partagée se fait donc sur un mode déviant pour la plupart des AAAS d'enfants. Enfin, bien que le rôle de la pornographie ne soit pas clairement un facteur de risque quant à l'adoption de comportements sexuels déviants chez les adolescents (Seto et al., 2001), certains auteurs soutiennent que les AAAS se distinguent des autres groupes de jeunes délinquants par une consommation en plus bas âge et plus fréquente de pornographie, et ce, avant l'âge de 10 ans (Beauchemin et Tardif, 2007). Il appert donc que les AAAS d'enfants présentent majoritairement des caractéristiques distinctives quant au développement de leur sexualité et à l'expression de celle-ci.

Victimisation

Concernant une possible victimisation en bas âge des AAAS d'enfants, le tiers des répondants de l'étude d'Auclair, Carpentier et Proulx (2012) avait vécu des abus sexuels durant leur petite enfance. D'autres auteurs soulignent une prévalence d'abus sexuels chez

les AAAS tandis qu'ils étaient en âge préscolaire de l'ordre de 22 à 69% (Jacob et al., 1993 ; Leguizamo, 2000 ; Worling, 1995).

Difficultés d'ordre psychiatrique

Bien que la majorité des auteurs s'entende pour dire que cette population est hétérogène, plusieurs soulignent la prépondérance de problèmes d'ordre psychiatrique durant l'enfance tels un trouble déficitaire de l'attention, un trouble des conduites, un trouble oppositionnel (Tardif et al., 2012 ; Hendriks & Bijleveld, 2004 ; Jacob et al., 1993 ; Miner, 2002 ; Sioui, 2008), des comportements violents et de l'impulsivité marquée (Knight & Sims-Knight, 2004; Miner, 2002). Au sujet de la présence d'hyperactivité, plus précisément, Tardif et al., (2015) soulignent que malgré la forte prévalence de cette problématique chez les AAAS, les chercheurs ne semblent pas l'inclure comme facteur prépondérant dans leurs recherches. C'est-à-dire, qu'à ce jour, aucune étude n'a cherché à comprendre le lien entre les adolescents qui commettent des abus sexuels et leur problématique de trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité.

Famille

En regard du système familial, plusieurs études notent l'importance de la stabilité des liens familiaux. Ainsi, l'impact de la perte d'un ou l'autre des parents, incluant l'abandon ou le rejet parental, pourrait être un facteur de risque à développer des comportements de violence sexuelle (Auclair et al., 2012; Jacob et al.,1993 ; Jacob, 2000; Hsu & Starzynki, 1990). Certains auteurs parlent aussi de l'importance d'un lien d'attachement sécure comme facteur de protection à commettre des abus sexuels sur des enfants (Tardif et al.,

2015). Plusieurs études encore notent la présence de violence intrafamiliale dans le parcours de l'adolescent (Auclair et al., 2012; Jacob et al., 1993 ; Sioui, 2008) et, qui plus est, de divers types de maltraitance pendant l'enfance, et ce, dans une proportion de plus de 75% (Hutton & Whyte, 2006; Sioui, 2008). C'est donc dire qu'un univers familial instable et maltraitant semble être une caractéristique commune de bon nombre d'AAAS d'enfants.

Caractéristiques des parents

En ce qui concerne les caractéristiques propres aux parents des AAAS, ceux-ci présenteraient une consommation abusive d'alcool ou de drogue (Hsu & Starzynki, 1990) et des lacunes en matière d'habiletés parentales, surtout en ce qui a trait à l'encadrement et la protection qu'ils offrent à l'adolescent (Sioui, 2008). Certains adolescents sont aussi confrontés à des modèles parentaux criminels ainsi qu'à des activités sexuelles déviantes telles que la promiscuité sexuelle, l'inceste, un contact avec de la pornographie en bas âge ou encore la prostitution (Auclair et al., 2014; Jacob et al., 1993). Qui plus est, le concept de transmission intergénérationnelle, selon Tardif (2012), s'applique aussi à la problématique des AAAS. En s'appuyant sur Burgess et Youngblade (1988), Feshbach (1974), Gelles et Straus (1979), Hertzberger (1983) Kaufman et Zigler (1987) et Roches (1995), l'auteure soutient que les comportements antisociaux, dont la violence sexuelle, peuvent faire partie d'un apprentissage ancré pendant l'enfance et reproduit à l'adolescence. Ces caractéristiques, liées à la parentalité, ne se limitent toutefois pas aux AAAS d'enfants, mais bien à tous les AAAS.

Fonctionnement scolaire

Sur le plan scolaire, les troubles d'apprentissage sont aussi fréquemment diagnostiqués chez les agresseurs sexuels de 12 à 17 ans. Dans une recherche menée par Sioui (2008) auprès de quinze adolescents exposant leur histoire de délinquance sexuelle, quatorze d'entre eux ont relaté un historique de difficulté scolaire. À l'instar d'Auclair et al., (2012), Sioui met en évidence qu'au-delà des problèmes académiques, 13 des 15 adolescents de l'étude qui ont commis des agressions sexuelles sur des enfants expriment surtout avoir vécu des difficultés liées au rejet social, à l'intimidation, ou encore à des punitions liées à leurs comportements perturbateurs.

Relations sociales

En ce qui concerne les relations avec les pairs, des études démontrent que les adolescents qui commettent des abus sexuels à l'endroit des enfants n'arrivent pas, ou peu à tisser des liens significatifs avec les autres adolescents de leur âge (Tardif et al., 2012 ; Sioui, 2008). Les AAAS d'enfants se distinguent donc des autres AAAS par la fréquentation d'amis significativement plus jeunes qu'eux (Tardif et al., 2012) ainsi que par des difficultés relationnelles allant jusqu'au rejet social (Epps & Fisher, 2004 ; Hendriks & Bijlevel, 2004 ; Hunter et al., 2003).

Intervenants sociaux

Comme il est question, dans ce mémoire, de la perception des intervenants sociaux qui pratiquent auprès des adolescents, il importe de préciser la nature des valeurs de ces professionnels des services sociaux puisqu'elles guident leurs actes professionnels. Ainsi, Brodeur et Berteau (dans Deslauriers, J-P & Hurtubise, Y., 2007) proposent une catégorisation en quatre grands thèmes soit les valeurs humanistes, démocratiques, de droits humains et de professionnalisme. Nous verrons donc plus loin comment elles s'inscrivent dans la dispensation des services offerts par les intervenants rencontrés. Malgré ces valeurs, Roman (2012) soutient que les professionnels peuvent avoir différentes manières de réagir devant les AAAS. Non seulement plusieurs émotions peuvent être vécues en fonction du parcours de vie de l'intervenant, mais l'abus sexuel sur un enfant par un adolescent marquerait plus, car « les faits reprochés aux adolescents appellent la figure du monstrueux, et ouvrent sur une représentation pédophilique de ceux-ci » (Roman, 2012, p.127)

Bref historique des politiques sociales en matière d'agression sexuelle

En 1995, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère de la Justice (MJ), le secrétariat de la condition féminine (SCF), le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le ministère de l'Éducation (ME) créent un groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel. « C'est la première fois au Québec que des personnes préoccupées du sort des victimes d'agressions sexuelles ou des agresseurs font ensemble une telle démarche » (SCF, ME, MJ, MSP, MSSS, 1995, p.vii). Le rapport intitulé *Les*

agressions sexuelles STOP rapport du groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel (1995) présente alors ses recommandations à l'intention du ministre de la Santé et des Services sociaux.

À la suite de cette démarche, le gouvernement du Québec rend publiques, en 2001, les *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* ainsi qu'un premier plan d'action s'y rattachant. Ces orientations ont pour principal objectif « la reconnaissance du caractère socialement inacceptable et criminel de cette forme d'agression » (p.12), dont les femmes et les enfants sont majoritairement victimes. Elles visent à réduire l'incidence des agressions sexuelles, à augmenter les taux de dévoilements, à améliorer les services d'aide et de protection offerts aux victimes et à assurer un meilleur encadrement des agresseurs sexuels. Les objectifs généraux de ce plan sont structurés en deux grands axes soient :

> Promouvoir le respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes et les rapports égalitaires entre les hommes et les femmes;
>
> Promouvoir l'exercice des responsabilités collectives et individuelles de tous les adultes, des parents, des intervenantes et des intervenants envers les enfants. (SCF : 53)

Ce plan ayant pris fin en 2006, et faisant suite à un rapport déposé en 2007 (SCF, 2008), de nouvelles orientations gouvernementales sont élaborées pour une période s'échelonnant sur cinq ans, soit de 2008 à 2013 (SCF, 2008). Les objectifs de ces orientations s'inscrivent en continuité avec celles de 2001-2006 et s'articulent autour des thèmes suivants : la promotion des valeurs fondamentales; la prévention des agressions sexuelles; le dépistage en matière d'agression sexuelle; l'intervention psychosociale,

médicale, judiciaire et correctionnelle; les conditions de réussite des interventions; la mise en œuvre et le suivi des actions (SCF, 2008).

De ces objectifs découlent 90 actions réalisées sous la responsabilité de différents ministères et secrétariats c'est-à-dire le Secrétariat à la condition féminine (SCF), le ministère de la Justice (MJQ), le ministère de la Famille, incluant le Secrétariat aux aînés (SA), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) qui est devenu, le 23 avril 2014, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

Les dernières actions actualisées sur la Côte-Nord ont été colligées dans le *Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle* (SCF, 2014 : 129) et sont présentées dans la Figure 1.

Figure 1 : Actions actualisées sur la Côte-Nord (2008-2013)

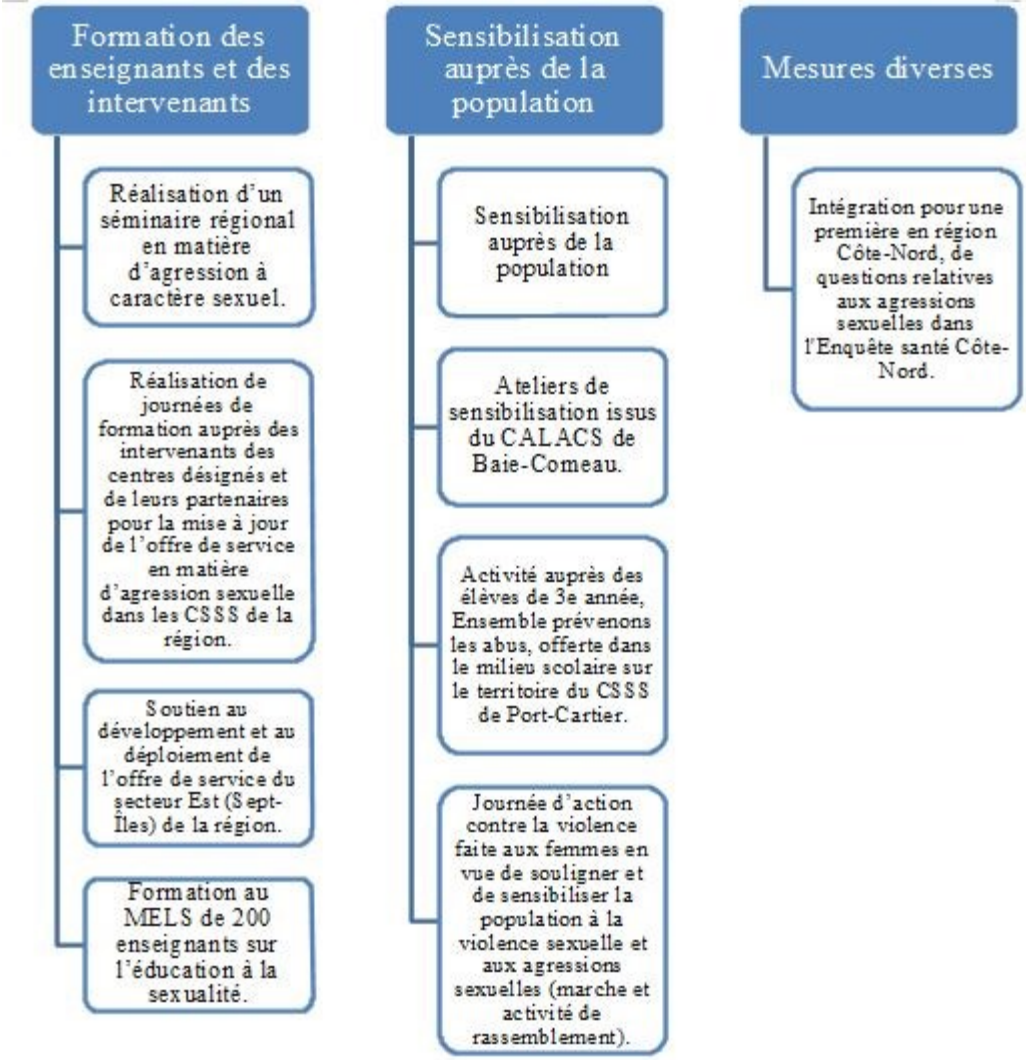

En somme, des neuf actions mises en place en Côte-Nord, deux d'entre elles s'adressent aux différents intervenants médicosociaux qui interviennent auprès des victimes qui se présentent au centre désigné[2]. Le séminaire régional en matière d'agression sexuelle, quant à lui, est destiné à l'ensemble des intervenants travaillant sur la problématique des

[2] « Les équipes médicosociales des centres désignés sont composées d'intervenantes et d'intervenants psychosociaux et de personnel infirmier et médical formés pour aider les victimes d'agression sexuelle. » (http://www.agressionsexuellemontreal.ca/urgence/centres-designes, 2016)

abus sexuels et, selon le rapport, demeure la seule action qui s'adresse directement aux intervenants sociaux, en dehors de ceux qui travaillent au centre désigné.

Depuis octobre 2016, le gouvernement s'est doté d'un nouveau plan d'action présenté dans un document intitulé *Les violences sexuelles, c'est NON Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* (Secrétariat de la condition féminine, 2016). Cette brochure vient donc réaffirmer le rôle de chacun des ministères et organismes gouvernementaux en précisant leurs responsabilités partagées envers cette problématique.

Quoiqu'il en soit, en ce qui a trait aux adolescents auteurs d'abus sexuels, les informations contenues dans le *Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle* (SCF, 2016) ainsi que la brochure *Les violences sexuelles c'est NON Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles* (SCF, 2016) ne présentent pas de mesure explicite qui concerne la prévention auprès des adolescents qui commettent des abus sexuels sur des enfants.

Valeurs de la société québécoise en regard de la violence

Au Québec, à partir des années 70, la question de la violence domestique envers les femmes commence à émerger. Suite à une mobilisation importante de groupes féministes, un réseau de maisons ayant pour objectif de soutenir et de protéger les femmes violentées est mis sur pieds (Gaudreault, 2002). Dans la foulée de ce mouvement, le gouvernement du Québec formalise les actions à entreprendre en matière de violence faite aux femmes

dans sa *Politique d'aide aux femmes violentées*, en 1985 et, en 1986, par sa *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*. Dès lors, le Québec reconnaît la violence faite aux femmes comme un problème social et souligne le caractère criminel de ces violences (Ministère de la Justice, 1995).

C'est aussi pendant cette période, précisément en 1977, qu'est votée la première loi sur la protection de la jeunesse au Québec. Avec cette loi, le Québec se dote de moyens afin de protéger les mineurs « en reconnaissant des droits à un groupe vulnérable de la société à savoir, les enfants » (D'amours, O., 1986, p. 411). C'est donc dire que le Québec, dès les années 70, admet les différents types de violence comme étant des problèmes sociétaux et met en place des lois et des politiques structurantes afin d'y remédier.

Valeurs de la société québécoise en ce qui concerne la promotion en matière de lutte contre les agressions sexuelles

L'intérêt spécifique pour la problématique des agressions sexuelles quant à elle, émerge au milieu des années 1990. À la suite d'un rapport d'un groupe de travail sur la question des agressions sexuelles (Les agressions sexuelles STOP des actions réalistes et réalisables, 1995), le gouvernement du Québec dépose, en 2001, ses premières orientations en matière d'agression sexuelle (Orientations en matière d'agression sexuelle, 2001). Le premier ministre de l'époque, Lucien Bouchard, constate l'importance de ce problème social, pour lequel il faut intervenir (Orientations en matière d'agression sexuelle, 2001). Les premières orientations, échelonnées sur cinq ans, permettent donc cette « reconnaissance du caractère socialement inacceptable et criminel de cette forme d'agression contre la personne. » (Rapport sur la mise en œuvre des engagements gouvernementaux 2001-2006,

2007, p. 13) Cette politique sert donc de base aux autres politiques qui encore aujourd'hui, sont d'actualité.

En effet, à l'échéance de cette première politique, un plan d'action en matière d'agression sexuelle est constitué pour la période s'échelonnant de 2008 à 2013. Le gouvernement du Québec explique alors vouloir faire :

> La promotion des valeurs fondamentales [dans le but de] soutenir l'acquisition de comportements basés sur le respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes, sur l'égalité entre les hommes et les femmes, entre les garçons et les filles, sur la responsabilisation collective et individuelle et sur la responsabilité et le respect des adultes envers les enfants. (SCF, 2008, p.14)

L'actualisation de ces valeurs se poursuit, selon le gouvernement du Québec (SCF, 2016), dans la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016/2021*. Qui plus est, les auteurs réaffirment dans ce document, le problème social que représentent les violences sexuelles. Cette politique sociale n'aborde pas spécifiquement la question des adolescents auteurs d'abus sexuels en tant que groupe social cible.

En somme, les valeurs de la société québécoise en matière de lutte contre la violence et les violences sexuelles sont manifestées par le gouvernement du Québec depuis le début des années 70. Ce bref historique permet de constater comment la société s'est dotée de lois et de politiques pour affirmer le caractère socialement inacceptable de ce type d'abus et comment elle poursuit encore ses efforts.

Prévention des violences sexuelles

En matière de prévention de la violence sexuelle, plusieurs auteurs suggèrent d'actualiser des activités se situant à plusieurs niveaux (Coutenceau et al., (2016) Powell et al., 1999; Bergeron & Hébert, 2011). Le modèle de « cercle d'influence » (Powell, 1999), qui englobe ces différents niveaux de prévention, s'inspire grandement du modèle bioécologique de Brofenbrenner (1979); il nous apparaît donc en concordance avec le modèle théorique utilisé dans ce mémoire. Cette manière de réfléchir la prévention des abus sexuels à l'endroit d'enfants permet de ne pas seulement cibler la capacité des enfants à se protéger eux-mêmes, mais aussi de responsabiliser l'ensemble de la société dans la prévention de ces abus qui ont un impact majeur sur le développement global des victimes (Scf, 2016; Jodoin et al.2019). Pour certains auteurs, l'implication des parents dans la prévention est incontournable (Hébert et al., 2017). Au Québec, les activités de prévention s'inscrivent sur trois niveaux distincts soit la prévention primaire, secondaire et tertiaire.

La prévention primaire, telle que décrite par Coutenceau et al., (2016) s'effectue auprès de la population générale et tente de limiter au maximum la survenue d'évènements potentiellement dangereux.

La prévention secondaire, quant à elle, prévoit des moyens à mettre en place pour favoriser la désistance d'un potentiel auteur d'abus sexuels ou encore pour favoriser la résilience de la victime, et ce, dans l'objectif de minimiser les conséquences de l'abus.

Enfin, la prévention tertiaire permet de prévention de la récidive de comportements abusifs sur le plan sexuel. C'est donc à partir de ces conceptualisations de la prévention

que nous aborderons la prévention primaire, secondaire et tertiaire lors de la discussion en regard des données recueillies et en concordance avec notre modèle théorique.

CHAPITRE 3 CADRE THÉORIQUE

Cette portion du mémoire sera consacrée au cadre théorique. Au service des données recueillies, un cadre conceptuel permet de mettre en lumière les faits et d'en dégager le sens, tel que souligné Turcotte (2000). Le modèle choisi, soit celui de Brofenbrenner (2001) rend donc possible une analyse multidimensionnelle des données, pouvant ainsi aider à rendre compte des divers éléments auxquels sont confrontés les intervenants sociaux lorsqu'ils interviennent auprès des adolescents auteurs d'abus sexuels à l'endroit d'enfants.

Le modèle bioécologique

Tel que nommé ci-haut, le modèle théorique bioécologique de Brofenbrenner (2001) est privilégié dans ce mémoire. Il permet de considérer le développement humain comme étant un processus en constante relation avec son environnement, à l'intérieur d'interactions de plus en plus complexes et en mouvement continu. Drapeau (2008) traduit comme suit ce qu'est le développement humain pour Brofenbrenner : « le processus par lequel la personne acquiert une conception plus étendue, mieux différenciée et plus valide de l'environnement écologique et devient motivée et apte à initier des activités qui font connaître, supportent et structurent cet environnement » (p.14).

Ce processus s'inscrit à l'intérieur de six systèmes distincts, ayant tous une influence plus ou moins grande sur l'individu. Les systèmes sont d'abord présentés pour ensuite proposer la représentation graphique du modèle.

Ontosystème

L'ontosystème représente la personne elle-même, soit l'ensemble de ses caractéristiques personnelles comme son âge, son histoire médicale, ses forces, ses limites, son tempérament, son rôle dans sa famille, ses valeurs, ses capacités intellectuelles, etc. (MSSS, 2012 ; Papalia et al., 2010). Pour donner un exemple, une caractéristique d'un AAAS pourrait être d'être limité sur le plan de ses habiletés sociales l'amenant ainsi à se percevoir comme moins adapté au plan social que ses pairs.

Microsystème

Pour ce qui est du microsystème, il réfère à un milieu fréquenté par l'individu qui a des relations étroites avec les différentes personnes qui le composent. La personne fréquente plusieurs microsystèmes au courant de sa vie tels l'école, la garderie, la famille, un loisir, un sport, etc. (MSSS, 2012; Drapeau, 2008 ; Papalia et al.2010). Appliqué aux AAAS, un microsystème pourrait être un groupe d'amis où les individus sont majoritairement moins âgés que lui.

Pour Brofenbrenner, c'est à l'intérieur de ces microsystèmes que s'effectuent les interactions interpersonnelles et symboliques (lieux, objets, etc.) nécessaires au développement de la personne.

Mésosystème

Le mésosystème, quant à lui, n'est pas un lieu. Il représente « l'influence réciproque des divers milieux de vie de la personne » (Drapeau, 2018, p. 208). Dans le contexte des AAAS, un exemple du mésosystème pourrait être de comprendre que les liens entre le milieu familial et l'adolescent peuvent avoir un impact sur les liens qu'il entretient avec le milieu où se commet l'abus sexuel. Drapeau (2008) ajoute que s'attarder au mésosystème « permet d'être particulièrement attentif à la fonction médiatrice du parent à l'égard de son enfant [car] le parent joue un rôle médiateur essentiel entre l'enfant et l'environnement » (page 19). Enfin, le mésosystème représente aussi le soutien social dont bénéficient les individus (Papalia et al., 2010).

Exosytème

L'exosystème représente l'ensemble des milieux qui ont un impact sur l'adolescent sans que ce dernier soit directement en contact avec ceux-ci. Prenons par exemple les services de loisir de la ville, les médias, la religion, les services offerts aux familles, etc. (MSSS, 2012 ; Drapeau, 2008; Papalia et al., 2010) Pour un AAAS, il pourrait être intéressant, notamment, de s'attarder à l'impact des médias sur sa représentation de la sexualité.

Macrosystème

Le macrosystème réfère aux systèmes de croyances et de valeurs ainsi qu'aux idéologies véhiculées dans la société à l'intérieur de laquelle l'adolescent évolue (MSSS, 2012 ; Drapeau, 2008 ; Papalia et al., 2010 ; Brofenbrenner, 2001 ; Drapeau, 2008) Le

macrosystème englobe aussi les différentes lois et réglementations municipales, provinciales et fédérales. En ce qui a trait aux adolescents auteurs d'abus sexuels, ce système représente, par exemple, les lois telles que la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), la loi sur système de santé et de services sociaux (LSSSS), la loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA). Il représente aussi les valeurs portées par la société québécoise en ce qui a trait à la violence.

Chronosystème

Finalement, le chronosystème englobe tous les autres systèmes. Il peut être vu à divers niveaux. Il est le temps qui passe, de manière générale, l'époque dans laquelle on vit, mais représente aussi les périodes de transition de vie, les évènements survenant pour une période donnée, la fréquence et la récurrence des évènements, etc. (MSSS, 2012 ; Drapeau, 2008; Papalia et al., 2010; Brofenbrenner, 2001 ; Drapeau, 2008) Appliqué aux AAAS, le chronosystème représente, entre autres, les changements inhérents à la période de l'adolescence, le développement de la sexualité, le moment du passage à l'acte ou la récurrence des abus sexuels, ou encore la période où est survenu l'abus.

La figure suivante[3] permettra de mieux comprendre comment s'articulent les différentes composantes du modèle (Papalia et al., 2010).

[3] Figure de Papalia et al., 2010, inspirée de Hchokr / Wikipedia sous licence CreativeCommons Attribution-ShareAlike3.0 Unported https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Bronfenbrenner%27s_Ecological_Theory_of_Development_(English).jpg)

Figure 2 : LE MODÈLE BIOÉCOLOGIQUE DE BROFENBRENNER
(Papalia, Olds et Felman, 2010 : 27)

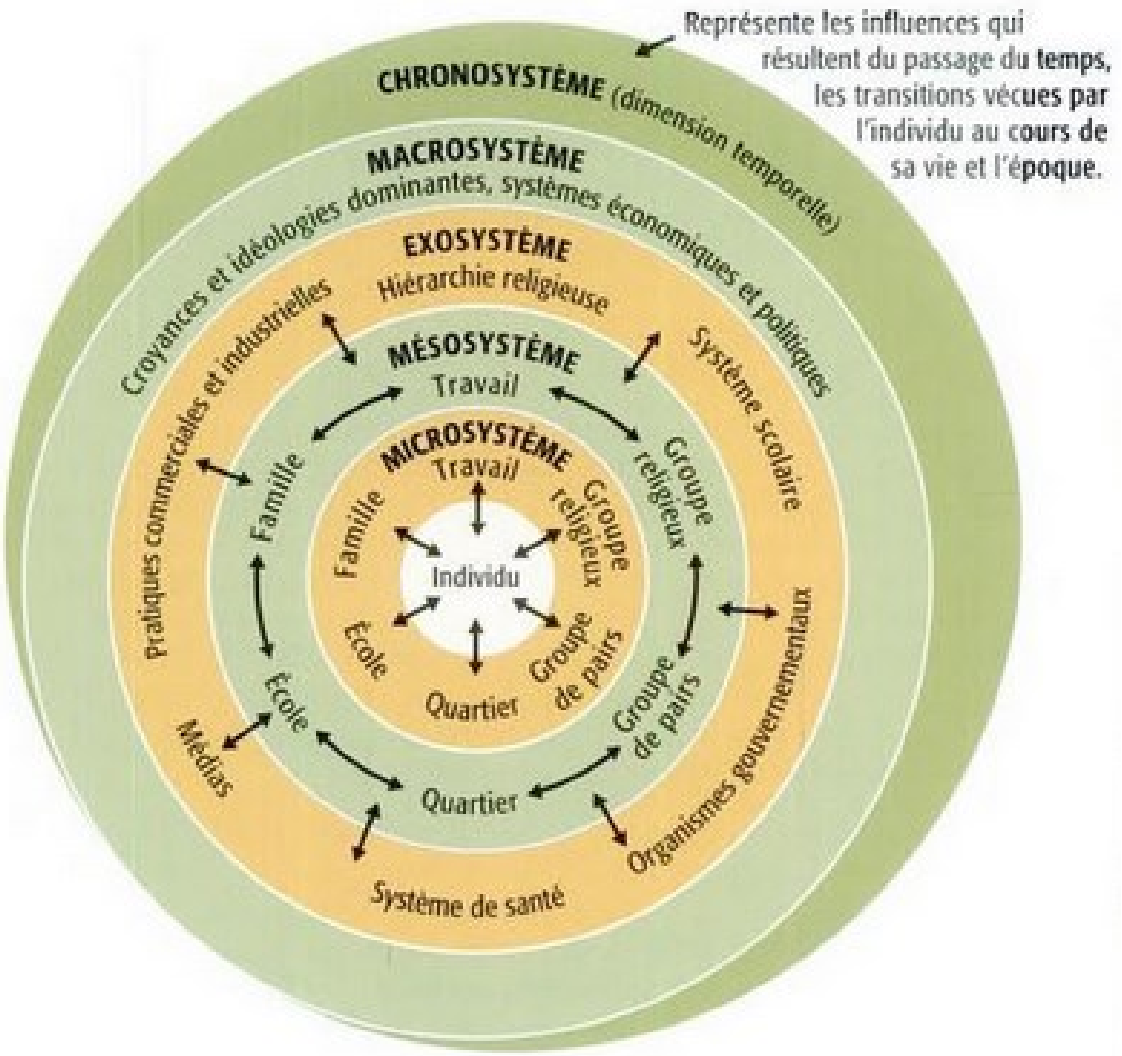

Pertinence du modèle bioécologique

Ce modèle apparaît pertinent dans le cadre de ce mémoire puisqu'il permet de prendre en compte l'ensemble des composantes de la situation des AAAS. Qui plus est, ce modèle est présenté dans l'offre de formation du ministère de la Santé et des Services sociaux pour tous les intervenants sociaux débutant dans le réseau qui ont à offrir des services aux jeunes en difficulté (MSSS, 2012).

Il semble aussi à propos d'utiliser ce modèle puisqu'il permet de situer la personne dans un contexte environnemental complexe, avec lequel elle est en interaction constante, subissant ainsi l'influence relative de ces systèmes qui présentent des risques et des opportunités de développement, et ce, dans une perspective temporelle.

En somme, ce modèle devrait permettre d'avoir accès à la perception des intervenants sociaux de la Côte-Nord sur la problématique des AAAS à l'endroit des enfants, en regard de la prévention. Il devrait aussi nous permettre de constater quelles sont les sphères du modèle qui interpellent davantage les intervenants sociaux qui pratiquent auprès d'une clientèle adolescente et ainsi dégager des pistes de réflexion peu explorée.

CHAPITRE 4 MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Cette section du mémoire s'intéresse plus particulièrement aux différents éléments de la méthodologie. Ainsi, les informations liées au type de recherche, au choix de la méthode d'échantillonnage, au recrutement, à la collecte et à l'analyse des données ainsi que les stratégies de diffusion des résultats sont précisées. Finalement, les considérations éthiques seront exposées.

Question et objectifs de recherche

Dans les sections subséquentes, la question de recherche est exposée et les objectifs poursuivis dans le cadre de cette étude découlant de ce questionnement sont précisés.

Question

En obtenant le point de vue des intervenants sociaux travaillant en Côte-Nord avec des adolescents dans le cadre des lois québécoises sur La Protection de la Jeunesse (LPJ), sur les Services Sociaux et les Services de Santé (LSSS) et sur Le Système de Justice Pénale pour Adolescents (LSJPA), durant notre démarche exploratoire, nous tenterons de répondre à notre principal questionnement qui s'énonce ainsi :

> Quelle est la perception des intervenants sociaux de la Côte-Nord sur leur pratique préventive auprès des adolescents auteurs d'abus sexuels, ou à risque de commettre un abus sexuel, à l'endroit d'enfants ?

Objectif général

Dans le cadre de cette étude, l'objectif général poursuivi est le suivant :

> Explorer les perceptions des intervenants sociaux travaillant avec des adolescents dans le cadre de la LPJ, de la LSSS et de la LSJPA quant aux rôles joués par ce type de professionnel dans la prévention des abus sexuels ou des risques d'abus sexuels commis par des adolescents à l'endroit d'enfants.

Objectifs spécifiques

De cet objectif découlent quatre objectifs spécifiques :

1. Connaître les perceptions des intervenants sociaux quant aux réalités vécues par les AAAS ou des adolescents à risque de commettre un abus sexuel à l'endroit d'enfants.
2. Saisir ce que les intervenants sociaux connaissent des facteurs associés à ce type d'abus sexuel à l'endroit d'enfants.
3. Comprendre de quelle manière les intervenants sociaux se représentent la prévention dans leur pratique auprès des AAAS, ou des adolescents à risque de commettre un abus sexuel à l'endroit d'enfants.
4. Identifier les sphères d'intervention qu'ils privilégient lorsqu'ils interviennent auprès des AAAS ou des adolescents à risque de commettre un abus sexuel à l'endroit d'enfants.

Type de recherche

Cette étude est de type qualitative et exploratoire dans une perspective phénoménologique. L'approche qualitative, parce qu'elle permet d'explorer un phénomène en ayant accès au vécu expérientiel des répondants (Mayer et al., 2000), nous donne accès au point de vue des intervenants sociaux quant à leur manière d'appréhender une situation dans leur milieu de pratique (Boutin, 2018). Cette approche propose donc la mise en exergue de la réalité

terrain des intervenants, au moment où ils la vivent. Aussi, elle vient donner sens à leurs expériences en lien avec la problématique des adolescents auteurs d'abus sexuels à l'endroit d'enfants, ou à risque de commettre ce type d'abus, et la prévention de celle-ci (Paillé, 2007 ; Boutin, 2018). Nous croyons que la perspective phénoménologique est la mieux appropriée à cette étude puisque nous souhaitons obtenir la perception des intervenants sociaux qui œuvrent auprès des adolescents. En ce sens, et comme souligné par Boutin (2018), nous voulons saisir le « cadre de référence selon lequel les sujets interprètent leurs pensées, leurs sentiments et leurs actions » (p.14). Bien qu'il ne soit pas possible de généraliser les résultats par cette approche, nous croyons qu'ils peuvent être transférables dans d'autres régions éloignées des grands centres, ce que nous aborderons plus loin (Fortin, 2010).

Population à l'étude

Afin de circonscrire la population à l'étude, nous avons choisi d'appliquer certains critères d'inclusion afin de sélectionner des sujets qui possèdent les caractéristiques nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'étude (Fortin, 2010; Mayer, et al., 2000). Ainsi, nous avons sélectionné des intervenants sociaux œuvrant sur le territoire de la Côte-Nord qui sont appelés, dans l'exercice de leur fonction, à travailler auprès d'adolescents et ayant tous reçu une formation en travail social. Le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord s'est montré ouvert à l'étude et offre des services aux adolescents sur l'ensemble du territoire ciblé par la recherche. C'est pourquoi tous les intervenants rencontrés sont employés par cette organisation lors des entretiens. De plus, comme le

territoire de la Côte-Nord est le milieu de pratique de la chercheuse, les réflexions de celle-ci en lien avec le sujet sont ancrées dans ce territoire.

Technique d'échantillonnage

Dans la présente étude, un échantillon non-probabiliste de volontaires est constitué auprès des différentes équipes de travail dont font partie les intervenants sociaux au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord. Un échantillon de volontaire est privilégié, car, comme souligné par Ouellet et St-Jacques (Mayer et al., 2000, p. 84), l'accessibilité à une population est assujettie à des impératifs de confidentialité. Dans le cas qui nous intéresse, il n'était pas possible de joindre tous les intervenants du CISSSCN directement puisque leurs coordonnées sont confidentielles. Il nous semble nécessaire de souligner que la technique d'échantillonnage de volontaire est critiquée puisque ces derniers présentent souvent les mêmes caractéristiques, rendant difficile par la suite la généralisation des résultats (Beaud &Weber, 2010). Quoiqu'il en soit, Beaud et Weber (2010) soutiennent qu'il appartient alors aux chercheurs de reconnaître les limites de la technique et d'y pallier, par exemple, en contrôlant certaines caractéristiques des individus. À cet effet, Pires (1997) précise que parmi les répondants, « [on] veut donner un "portrait global", mais seulement à l'intérieur d'un groupe restreint et homogène d'individus » (page 65). Dans cet esprit, une attention particulière a été portée aux répondants afin d'assurer une diversification interne (Pires, 1997) en choisissant des répondants qui représentent divers milieux de pratique; qui occupent des postes différents; qui ont une expérience de pratique différente, mais toujours auprès d'une clientèle d'adolescents. Ainsi, la chercheuse a voulu privilégier une « description en profondeur » (Pires, 1997, p.65) de la

perception des intervenants de la Côte-Nord sur la problématique des adolescents auteurs d'abus sexuels à l'endroit d'enfants et de sa prévention et non permettre une généralisation des résultats obtenus.

Recrutement

Considérant la technique d'échantillonnage choisie, la Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique (DSMQEPE) a d'abord été contactée par courriel, puisque, comme le souligne Fortin (2010), il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'organisation avant de débuter un projet. Cette autorisation s'est officialisée par une lettre de convenance délivrée par le CISSSCN. Par la suite, deux autres directions du CISSSCN, soit la direction de la protection de la jeunesse et la direction des programmes jeunesse ont été interpellées par la DSMQEPE afin de soumettre une demande de participation par courriel aux intervenants sociaux des différentes équipes de travail qui œuvrent auprès des adolescents. Les intervenants qui désiraient participer au projet pouvaient joindre la chercheuse par courriel ou par téléphone. Ainsi, le recrutement des participants s'est effectué principalement en deux étapes, s'échelonnant du mois de février 2017 au mois de septembre 2017. Tout d'abord, les directions concernées ont choisi de présenter la proposition de recherche aux différents chefs des équipes de travail par le biais d'un courriel envoyé à ceux-ci. Par la suite, les chefs de service ont distribué par courriel aux employés une lettre de présentation du projet d'étude. Une cheffe d'équipe a préféré, quant à elle, prévoir une présentation de la proposition par l'étudiante chercheuse, par le biais d'une conférence téléphonique proposée aux employés volontaires afin de maximiser la participation du personnel dans

un temps circonscrit. Une première vague d'intervenants souhaitant participer à l'étude s'est donc manifestée en mai 2017, à la suite de la conférence téléphonique. Le projet a été présenté à une deuxième vague d'intervenants en septembre 2017, ce qui a permis de recruter trois intervenants sociaux supplémentaires. Les sept participants recrutés exercent leur fonction au sein de différents services tels la rétention et le traitement des signalements, l'évaluation, l'orientation et l'application des mesures, en vertu de la loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) et les services du programme jeunesse-enfance-famille en vertu de la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSS). Il aurait été intéressant de recruter un intervenant pratiquant en vertu de la loi sur le système de justice pénale pour adolescent, mais aucun volontaire provenant de ce service n'a démontré d'intérêt pour la recherche. Bien qu'au départ, le nombre estimé de participants se situait entre 10 et 12 individus afin d'obtenir la saturation des données (Mayer et al., 2000; Fortin, 2010; Boutin, 2018), une telle saturation a été atteinte avec la participation des sept répondants dans la majorité des thèmes abordés.

Collecte de données

Les données ont été colligées à l'aide d'un questionnaire et d'une entrevue demi-dirigée. Nous avons testé les outils de collectes de données auprès de deux individus qui possédaient les critères d'inclusion à la recherche, mais qui n'avaient pas l'intention d'y participer. Selon Mayer et St-Jacques (2000) et Fortin (2010), les prétests permettent de détecter les difficultés potentielles des outils de collectes de données et d'obtenir des critiques permettant de bonifier ces derniers. Dans le cas de la présente étude et à la suite des commentaires de ces personnes, des questions plus courtes ont été élaborées, puisque le principal commentaire concernait la longueur de ces dernières.

Questionnaire

Il s'agit d'un court questionnaire sociodémographique autoadministré avant de débuter l'entrevue. Il incluait quelques questions factuelles (annexe 1). Des questions fermées de type polyatomique ont majoritairement été privilégiées puisque les réponses possibles étaient limitées (Fortin, 2010 ; Mayer et al., 2000.) Trois questions ouvertes à réponses courtes étaient aussi posées afin d'obtenir des précisions supplémentaires sur certains aspects de la recherche (Fortin, 2010; Mayer & St-Jacques, 2000). Ce type de question a été privilégié pour connaître plus spécifiquement le nombre d'adolescents auteurs d'abus sexuels à l'endroit d'enfants que les intervenants pensaient avoir rencontré dans leur pratique, le ou les lieux d'exercice de la pratique sur le territoire ainsi que les problématiques les plus fréquemment rencontrées auprès des adolescents.

Entrevue semi-dirigée

L'entretien individuel administré par la chercheuse s'est rapidement imposé comme méthode principale de collecte de données parce qu'il fallait comprendre comment les intervenants sociaux de la Côte-Nord se représentaient la problématique des abuseurs sexuels à l'endroit d'enfants et sa prévention. Tel que souligné par Blanchet et Gotman (2015), l'entretien s'avère pertinent lorsque le chercheur désire laisser émerger le système de référence interne des informations qu'il collige. De plus, l'entrevue de type semi-structurée est courante en recherche qualitative de type phénoménologique, car elle permet de s'intéresser à l'expérience des répondants (Mayer et al., 2000 ; Fortin, 2010), ce qui était l'objectif de la recherche. L'entrevue semi-dirigée, enregistrée en format

audionumérique, d'une durée de 60 à 90 minutes, a permis de centrer les propos des répondants sur certains thèmes, mais en les laissant répondre librement (Mayer et al., 2000 ; Fortin 2010 ; Boutin, 2018).

Analyse des données

Les données recueillies à l'aide de la fiche sociodémographique ont été colligées afin de dégager le portrait professionnel des répondants, que vous trouverez au tableau 1 (p.42). (Bien qu'un homme et six femmes aient participé à l'étude, cette donnée n'est pas colligée au tableau afin de préserver l'anonymat du répondant masculin.)

Par la suite, chacune des entrevues a été retranscrite en verbatim. L'étape de la transcription s'est actualisée avec le support d'une transcriptrice ayant signé un accord de confidentialité lors de la demande de certification éthique. Comme suggéré par Boutin (2018), la transcriptrice a été informée de ce qui était attendu de la transcription.

Par la suite, l'étudiante chercheuse a procédé à l'écoute de certaines portions d'enregistrements afin de vérifier la concordance entre les enregistrements et la transcription. Comme attendu, la transcriptrice s'est assurée de rendre compte des paroles exactes des répondants. Ainsi, les réponses des participants ont été préservées avec précision et non enjolivées, ce qui, pour Boutin (2018), revêt une importance quant à la qualité des données recueillies. Les verbatims ont par la suite été classifiés à l'aide du logiciel NVivo12PLUS. Une grille d'analyse de contenu (Giroux & Tremblay, 2002) a été constituée à partir des six systèmes du modèle bioécologique de Brofenbrenner (2001) qui

sert de cadre théorique à l'étude. En fonction des réponses recueillies, les thèmes ont été étayés en sous-thème, en fonction des unités d'analyse retenues (Mayer et al., 2000 ; Giroux & Tremblay, 2002). Pour cette étude, la méthode d'analyse phénoménologique a été privilégiée (Fortin, 2010). Ainsi, tel qu'expliqué par plusieurs auteurs, la chercheuse a procédé à l'extraction des données un entretien à la fois en débutant pas une lecture complète du verbatim pour en dégager le sens (Mayer et al., 2000 ; Fortin, 2010 ; Boutin, 2018.). Dans un second temps, les verbatims ont été repris un à un afin de classifier les unités d'analyse à l'aide du logiciel NVivo12PLUS. Une analyse de contenu a ensuite été effectuée en fonction des thèmes récurrents et de la recension de littérature (Mayer et al., 2000).

Diffusion des résultats

Outre la rédaction et le dépôt de ce mémoire sur le site internet de l'Université du Québec à Chicoutimi, *Constellation*, les résultats seront transmis aux participants désirant y avoir accès. Aussi, une présentation des résultats sera proposée au CISSSCN, selon une formule qui répondra à leurs attentes. De plus, il sera proposé à la Table de concertation en violence conjugale et abus sexuel de la Côte-Nord de leur présenter les résultats de la recherche.

Éthique de la recherche

L'éthique en recherche auprès des êtres humains est incontournable. Parce que chaque personne interviewée possède son propre bagage, il importe de soigner la manière dont est conduit l'entretien afin de respecter l'intégrité du répondant et d'assurer sa sécurité (Boutin, 2018). Qui plus est, comme souligné par Lamoureux (2003), Fortin (2010) et Boutin (2018), la chercheuse est la première responsable du respect des normes éthiques durant le déroulement de sa recherche. En ce qui concerne ce mémoire, il importe donc de souligner que l'étudiante chercheuse a complété le didacticiel en ligne intitulé l'énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des Être humains : Formation en éthique de la recherche (EPTC2: FER) (http://eptc2fer.ca/welcome). Par la suite, le projet de recherche a été déposé au comité d'éthique de l'Université du Québec à Chicoutimi pour approbation. Un premier certificat éthique a été émis le 29 mars 2017 et présenté au CISSSCN qui a alors pu délivrer une lettre de convenance autorisant la chercheuse à effectuer des entretiens auprès des intervenants sociaux volontaires à participer à des entrevues semi-dirigées. Une demande de prolongation de la certification a été autorisée par le comité d'éthique de l'UQAC le 8 mars 2018 à la suite des délais vécus dans le recrutement des participants.

En ce qui concerne plus précisément le recrutement, un formulaire d'information et de consentement (FIC) a été remis à chaque participant afin de les informer des objectifs visés par l'étude ainsi que de son déroulement. Les bénéfices et désagréments qui pouvaient être engendrés par leur participation à la recherche ont été exposés ainsi qu'il leur a été expliqué qu'à tout moment pendant l'étude, ils pouvaient choisir de se retirer, sans plus d'explications. Chacun des répondants a signé le formulaire (FIC). La

confidentialité des répondants a été respectée puisqu'à aucun moment ils ne sont nommés dans le mémoire ou encore lors des présentations. Un numéro a été attribué à chacun des sept répondants et c'est ainsi qu'ils sont nommés tout au long de ce mémoire.

En ce qui concerne la conservation des données de recherche, elles seront préservées dans une armoire barrée pour une durée maximum de sept ans, après quoi elles seront détruites. Les répondants seront toutefois avisés du caractère public du mémoire et de sa diffusion sur le site internet *Constellation*, dans les équipes de travail du CISSSCN concernées ainsi qu'à l'occasion de possibles futures publications. Finalement, considérant la possibilité que certains répondants puissent vivre de l'inconfort en lien avec la résonnance du sujet des abus sexuels dans leur propre vie, un numéro de téléphone pour joindre un intervenant social leur a été transmis.

CHAPITRE 5 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Ce chapitre présente des résultats obtenus auprès des différents intervenants ayant participé à l'étude. La structure de la présentation sera partagée en deux sections. Tout d'abord, le profil des répondants sera présenté. Un choix a été fait quant à utiliser le masculin tout au long de la présentation des résultats. Considérant le peu d'hommes qui ont répondu à l'étude, nous avons cru que cette méthode éviterait de les identifier directement. Par la suite, chacune des sections sera présentée en fonction du modèle théorique retenu, soit le modèle bioécologique de Brofenbrenner (1979). Chacune des sections contiendra ce qui a été abordé par les intervenants, en termes de prévention auprès des AAAS à l'endroit d'enfants.

Profil des répondants

Lors du recrutement, sept intervenants sociaux exerçant leur pratique en Côte-Nord répondant aux critères d'inclusion recherchés ont accepté de participer à la recherche. Ainsi, six femmes et un homme, âgés de 26 à 54 ans, ont collaboré à cette étude. Cinq répondants détenaient un baccalauréat en travail social et deux autres étaient en voie d'obtenir leur baccalauréat en travail social. La durée de leur expérience professionnelle comme intervenant se situait entre cinq ans et plus de vingt ans. Plus spécifiquement, ils totalisent de cinq à quinze années d'expérience auprès d'une clientèle adolescente. Bien que tous les répondants pratiquent au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, ils y occupaient des postes différents, au sein de diverses équipes et ne couvraient pas tous la

même portion du territoire. Les intervenants ont nommé leur affiliation aux équipes jeunes en difficulté, application des mesures et évaluation-orientation qui regroupent les services offerts dans le cadre de la loi sur la protection de la jeunesse. D'autres ont déclaré appartenir à l'équipe famille-enfance-jeunesse qui offre des services sociaux généraux aux jeunes et leur famille en vertu de la loi sur la santé et les services sociaux. Les derniers se sont présentés comme faisant partie de l'équipe des services régionaux qui regroupent tous les services offerts en Côte-Nord en vertu de la loi sur le système de justice pénale pour adolescents, de l'expertise en matière de garde d'enfants et des droits d'accès ainsi que des procédures liées à l'adoption. Aussi, bien que la majorité des répondants ait comme port d'attache Sept-Îles, des intervenants offrant des services partout sur le territoire ont été rencontrés, c'est-à-dire de Tadoussac à Blanc-Sablon, en passant par Fermont. Les principales problématiques des adolescents rencontrés par ces professionnels sont les suivantes : l'anxiété, les troubles alimentaires, les problèmes d'adaptation aux situations éprouvantes, les relations entre parents et adolescents, les conflits entre pairs, l'estime de soi, les difficultés relationnelles, les violences dans les relations amoureuses, les difficultés lors de rupture amoureuse, les troubles de comportements sérieux, les problèmes de santé mentale, la toxicomanie, la négligence, la victimisation sexuelle, les problèmes liés à l'utilisation des médias sociaux, l'automutilation et les pensées suicidaires.

Tableau 1

Données sociodémographiques des répondants

	Intervenant 1	Intervenant 2	Intervenant 3	Intervenant 4	Intervenant 5	Intervenant 6	Intervenant 7
Âge	42 ans	48 ans	29 ans	32 ans	26 ans	28 ans	54 ans
Dernier niveau de scolarité atteint	Baccalauréat	Baccalauréat	Baccalauréat	Baccalauréat	Baccalauréat en voie d'être atteint	Baccalauréat en voie d'être atteint	Baccalauréat
Années d'expérience	Entre 15 et 20 ans	Plus de 20 ans	Entre et 5 et 10 ans	Entre et 5 et 10 ans	Moins de 5 ans	Entre et 5 et 10 ans	Plus de 20 ans
Années d'expérience auprès des adolescents	Entre 10 et 15 ans	Entre 5 et 10 ans	Moins de 5 ans	Entre et 5 et 10 ans	Moins de 5 ans	Entre et 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
Nombre d'AAAS d'enfant rencontré	2	2	0	2	0	40	7 ou 8
Équipe de travail	Famille-Enfance-Jeunesse et Jeunes en difficulté	Famille-Enfance-Jeunesse et Jeunes en difficulté	Famille-Enfance-Jeunesse	Évaluation-Orientation	Jeunes en difficulté	Services régionaux	Jeunes en difficulté
Territoire(s) desservi(s)	Tadoussac À Blanc Sablon	Sept-Îles	Sept-Îles	Sept Îles Uashat/ Mani-utenam	Sept-Îles	Sept-Îles à Blanc Sablon et Fermont	Gallix à Pointe-Aux-Anglais

Perceptions des intervenants rencontrés

Les diverses perceptions des intervenants rencontrés au sujet des adolescents auteur d'abus sexuels à l'endroit d'enfants et de la prévention de ce type d'abus sont présentées en fonction du modèle théorique retenu, soit le modèle bioécologique de Brofenbrenner (2006). Chaque élément du modèle est abordé soit l'ontosystème, le microsystème, le mésosystème, l'exo-système, le macrosystème et le chronosystème. À l'intérieur de chacune de ces sphères, les perceptions des intervenants ayant participé à l'étude sont exposées, incluant les principales idées quant à la prévention des abus sexuels commis par des adolescents à l'endroit d'enfants. Il se peut que certains thèmes soient abordés dans plus d'une sphère, puisque ce modèle ne propose pas une vision étanche d'une problématique, mais plutôt une conceptualisation où les systèmes sont interreliés.

Ontosystème

L'ontosystème a trait à la perception des intervenants quant aux caractéristiques personnelles des adolescents auteurs ou à risque de commettre des abus sexuels à l'endroit d'enfants d'une part et à la prévention en lien avec les facteurs identifiés d'autre part.

Caractéristiques des AAAS

À partir de leur pratique, quatre professionnels interrogés soulignent qu'il est difficile de nommer des caractéristiques précises. Quoiqu'il en soit, plus de la moitié des répondants indiquent que certaines difficultés sont récurrentes. Notamment, ils constatent que celles-ci se situent fréquemment sur le plan des habiletés sociales, ces adolescents auraient surtout du mal à entrer en relation avec les autres ou le feraient la plupart du temps d'une manière inappropriée. Dans ce contexte, ce sont les habiletés en communication ainsi que celles au plan des relations interpersonnelles qui, pour les intervenants, sont particulièrement déficientes. Aussi, à l'instar de ce répondant, plusieurs croient qu'il est plus aisé pour ces adolescents d'entretenir des relations avec des plus jeunes : « […] le manque d'habileté sociale fait en sorte que peut-être pour certains qui vont se tourner vers des plus jeunes, […] ça va être plus facile d'entrer en relation avec eux » (Intervenant #6).

Deux intervenants font aussi un lien entre ce déficit des habiletés sociales et un certain isolement social pouvant être présent chez les adolescents auteurs d'abus sexuels à l'endroit d'enfants. Trois intervenants, quant à eux, croient que ceux-ci sont caractérisés par une personnalité introvertie. Selon eux, ce type de personnalité pourrait être associé à des difficultés au niveau des compétences sociales et personnelles. Deux intervenants soulignent en plus une fragilité au niveau de l'estime de soi, qui pourrait être une caractéristique reliée à un déficit de certaines habiletés sociales.

Certains suggèrent qu'il est possible qu'adopter des comportements d'abus sexuels à l'endroit d'enfants pour un adolescent réfère à des croyances selon lesquelles il est acceptable de commettre ces gestes.

> Il y a peut-être des adolescents qui pensent que c'est correct aussi […] peut-être qu'un ado peut croire que c'est correct, mettons de faire ça avec sa petite sœur, avec un autre enfant de son entourage […], je pense que ça peut être un manque de connaissances. (Intervenant #3)
>
> [il y aurait] quelque chose qui ferait que ces jeunes-là, ils ont perdu la notion de ce que tu peux faire ou tu ne peux pas faire. Ou alors, ils ont cette notion-là, mais dans leur système de réflexion, c'est comme… ça s'en va, tsé au moment où ils passent à l'acte, je ne sais pas pourquoi. (Intervenant #4)

Cette perte de notion de ce qui est acceptable ou non serait, pour trois répondants, des croyances qui pourraient provenir d'évènements traumatiques liés à de la négligence et de la violence, ainsi qu'à une victimisation sexuelle dans l'enfance. En ce qui a trait à ce dernier point, cinq intervenants croient que pour commettre des abus à l'endroit d'enfants, les adolescents doivent avoir appris ce comportement en le subissant eux-mêmes. L'intervenant 5 soutient être « persuadé que la majorité des jeunes qui sont auteurs d'abus sexuels ont été abusés en bas âge ». Un autre répondant, quant à lui, insiste sur le fait qu'« un adolescent qui abuse, c'est […] clairement quelqu'un qui l'a vécu lui-même ».

De plus, dans la majorité des entrevues réalisées, les intervenants ont abordé le rôle que peut jouer la pornographie dans l'adoption de comportements d'abus sexuels à l'endroit d'enfants

lorsqu'on est adolescent, en ce sens qu'elle amènerait une perception erronée de la sexualité et engendrerait une dépendance.

> C'est un facteur de risque. [Il] y a tout plein de facteurs à considérer aussi. Est-ce que ça l'implique des enfants ? Est-ce que c'est de la pornographie juvénile ou bien c'est de la pornographie pour adulte ? […] et plus que l'ado va en écouter souvent, plus ça devient une préoccupation pour l'adolescent et même que ça devient une façon, un moyen pour satisfaire aussi ses besoins sexuels. Ça devient très préoccupant. Est-ce que nécessairement il va abuser des jeunes, de plus petits ? Peut-être pas, mais c'est des comportements plus à risque, selon moi. (Intervenant #6)

Malgré la présence de tous ces facteurs individuels qui permettraient à un adolescent de commettre une transgression sexuelle à l'endroit d'un enfant, trois répondants soutiennent que ces adolescents vivent une souffrance en lien avec leur comportement abusif.

Prévention en lien avec l'ontosystème

L'ontosystème s'intéresse aux caractéristiques qui concernent l'individu lui-même. Les intervenants ont abordé la manière dont pouvait s'articuler la prévention dans leur pratique de l'intervention, par rapport à ces caractéristiques. Donc, en ce qui concerne la prévention possible effectuée par les intervenants en regard des facteurs ontologiques, tous les répondants s'entendent pour dire que la première notion à aborder est celle liée au consentement sexuel. Cette notion serait la base de la prévention pour la plupart des personnes interrogées. Ensuite, plusieurs évoquent qu'il serait pertinent de vérifier la provenance des connaissances liées à la sexualité et de déconstruire les fausses croyances.

Pour actualiser cette déconstruction, trois intervenants proposent de le faire en intervention individuelle, auprès de l'adolescent lui-même, en recadrant les distorsions cognitives en matière de sexualité qui vont à l'encontre de ce qui est accepté dans notre société. Pour ce faire, les intervenants suggèrent d'utiliser des termes clairs et d'aborder les tabous liés aux abus sexuels et à la sexualité.

Trois répondants quant à eux trouveraient nécessaire d'aborder la notion du rapport de force ou de domination dans les relations avec les adolescents. Ils insistent sur le fait que les adolescents ont accès à des modèles relationnels dans les médias, la publicité ou encore la pornographie qui encouragent les stéréotypes de genre. Ces représentations, pour les intervenants qui ont répondu, normalisent une certaine domination des hommes sur les femmes, banalisent l'objectivation des corps nus et permettent à l'adolescent de sentir qu'il est en droit de prendre le pouvoir sur une autre personne.

> […] la pornographie, c'est pas nécessairement la réalité pis ce qu'on appelle une relation sexuelle saine, souvent, il va y avoir des rapports de domination, rapport de force, de pouvoir, pis c'est pas ça que tu veux que tes ados vivent non plus […] (Intervenant #7)

> La position de pouvoir, la position d'autorité, la position de force. Juste le fait d'être une femme et un homme té déjà en position de force. Qu'on le veuille ou qu'on le veuille pas […] à quelque part, il faut le reconnaître, il faut parler de ces affaires-là. (Intervenant #2)

Pour d'autres intervenants, la prévention de comportement sexuellement abusif chez les adolescents débute par une écoute sincère de l'individu et une bienveillance envers les

adolescents. D'autres ajoutent la nécessité de favoriser une saine gestion des émotions, de développer davantage l'affirmation de soi ainsi que de reconnaître les besoins d'ordre sexuel des adolescents.

> À l'adolescence, il y a un réveil de la sexualité, c'est un besoin de découvrir sa sexualité. (Intervenant #3)

> C'est aussi notre rôle comme intervenant d'aider les adolescents à exprimer leurs émotions en lien avec la sexualité, de manière saine j'veux dire. Il leur faut une place pour en parler.
> (Intervenant # 6)

Quoiqu'il en soit, la majorité des répondants considère qu'il n'est pas dans leur mandat de faire de la prévention auprès des individus si aucun évènement d'abus sexuel n'a été dévoilé.

> Je ne suis pas en prévention, fait que c'est plus difficile d'intervenir, je fais des interventions ponctuelles. (Intervenant #6)

> Si la personne n'a pas nécessairement de relation amoureuse, c'est pas nécessairement un sujet que je vais aborder. (Intervenant #3)

Microsystèmes

Cette section réfère à la perception des intervenants quant aux rôles des microsystèmes dans la vie des adolescents auteurs ou à risque de commettre des abus sexuels à l'endroit d'enfants et dans la prévention des risques qui y sont associés.

Rôles des microsystèmes

La majorité des répondants note l'importance du rôle parental en ce qui a trait aux adolescents ayant commis des gestes d'abus auprès des enfants ou à risque d'en commettre. Ils établissent un lien avec le style d'encadrement parental qui est vu comme un facteur important pouvant influencer l'adoption de comportements déviants au plan sexuel ou au contraire, de comportements socialement acceptables. Tous s'entendent pour dire que le parent doit encadrer l'information à laquelle l'adolescent a accès sur le plan de la sexualité afin d'être en mesure de fournir une information juste au besoin. Cela implique une vigilance parentale quant à l'utilisation des médias sociaux et d'Internet en général, mais plus encore lorsqu'il s'agit de consommation de pornographie. Quoiqu'il en soit, plus de la moitié des répondants croient qu'il peut être difficile d'aborder la sexualité pour un parent. La majorité des personnes interrogées a aussi parlé du degré d'ouverture des parents en regard du fait d'aborder les questions relatives au développement de la sexualité.

> Je comprends les parents qui sont dépassés un peu parce que quand tu arrives et que le jeune embarque sur son ordinateur et qu'il fait quatre fois plus d'affaires que toi […]. Mais là j'ai l'impression que comme le parent se sent incompétent, il va s'abstenir. [Les parents] vont éviter justement de rentrer en détail sur la sexualité en tant que besoin. (Intervenant #2)

> Moi je pense que la prévention première de la sexualité doit venir des parents. Je pense que les parents ne devraient pas être gênés ou mal à l'aise d'aborder la sexualité avec son adolescent et même que […] c'est quelque chose qui commence à se parler avant l'adolescence, selon l'âge aussi, et d'expliquer […] c'est quoi le consentement, c'est quoi une relation sexuelle saine. (Intervenant #6)

Aussi, dans la même proportion, les intervenants ont émis des opinions quant aux valeurs des familles d'adolescents auteurs d'abus sexuels à l'endroit d'enfants ou a risque d'en commettre voulant que celles-ci soient différentes des valeurs sociales acceptées actuellement en matière d'abus envers les enfants, sans être en mesure de les nommer précisément. Enfin, certains soutiennent que les parents peuvent s'attendre à ce que le milieu scolaire prenne en charge l'éducation sexuelle, n'investissant ainsi pas ou moins cette sphère de vie chez leur adolescent.

Le milieu scolaire est d'ailleurs le deuxième microsystème le plus souvent abordé par les personnes rencontrées. Selon tous les répondants, l'école est un milieu privilégié pour rejoindre les adolescents et proposer des valeurs positives en termes de sexualité. Cependant, plusieurs soulignent que les intervenants et les enseignants peuvent ressentir un certain malaise lorsqu'il s'agit d'aborder le sujet de la sexualité et plus encore quand il est question de traiter des abus sexuels. Enfin, quelques personnes interrogées suggèrent qu'il serait préférable que des professionnels abordent la sphère de la sexualité à l'école comme une infirmière, un sexologue, un intervenant social ou un éducateur spécialisé qui sont à l'aise et intéressés par le sujet. Une majorité déplore qu'il n'y ait plus d'éducation à la sexualité dans les écoles. Au moment des interviews, deux intervenants soulignaient qu'ils fondaient beaucoup d'espoir sur le retour de l'éducation sexuelle à l'école, prévu dans quelques mois.

> L'école pense que c'est aux parents de faire un accompagnement de l'enfant, l'enfant passe beaucoup de temps dans le milieu scolaire donc le parent des fois se déresponsabilise en ayant la pensée que l'école va faire quelque chose, là quand on parle d'abus sexuels on parle aussi de sexualité… je pense que l'école des fois est mal à l'aise d'intervenir, mettons qu'ils ont un dévoilement ou qu'il y a quelque chose qui se passe en milieu scolaire, ils sont pas nécessairement à l'aise de gérer ça, fait que des fois ils se retournent vers le milieu de la santé, l'infirmière, l'intervenant social, pour peut-être faire un signalement dans un cas de dévoilement d'abus sexuel. (Intervenant #1)

> Il y a peut-être ça, l'aspect sexualité […] qu'on a arrêté de donner dans les écoles. Évidemment ça, il y a un gros manque. Je ne sais pas pourquoi, ça a d'l'air à être difficile à intégrer ça [dans le cursus scolaire] je sais pas si c'est le malaise parce que c'est la sexualité? (Intervenant #2)

Le troisième microsystème fréquemment évoqué par les intervenants est celui des pairs. La majorité considère que les amis n'ont pas d'impact sur l'adoption de comportements sexuels abusifs à l'endroit d'enfants bien que deux répondants estiment que la fréquentation de pairs déviants peut favoriser l'adoption de comportements déviants, que ce soit sur plan sexuel ou non.

> Ils [les adolescents] vont se ramasser dans un cercle plus délinquant fait qu'ils ont l'influence des pairs négatifs qui va les amener à commettre des gestes déviants. Pis là j'entends par déviance tout ce qui sort des normes sociales et juridiques, pas nécessairement la déviance sexuelle, mais ça peut éventuellement mener à commettre des gestes à caractère sexuel aussi sur d'autres. (Intervenant #6)

Quelques répondants croient que les adolescents qui commettent un abus sexuel à l'endroit d'un enfant n'auront pas tendance à aborder cela avec leurs amis. D'autres soulignent l'appartenance à un groupe de pairs comme étant un facteur de protection pour les adolescents en lien avec les activités positives qu'ils peuvent exercer ensemble comme le

sport, par exemple. Un intervenant souligne qu'il serait possible qu'un adolescent soit encouragé par son groupe de pairs à commettre un tel abus, si cela fait partie des comportements approuvés dans un tel groupe.

> Par exemple dans un quartier, dans une cité en France, il y a des viols groupés […] ça c'est le groupe de pairs […] parce qu'il y a des jeunes qui peut-être ne seraient jamais passé à l'acte, qui avec l'emprise du groupe, décide de passer à l'acte quand même parce que tout le monde le fait c'est comme normalisé, donc ouais je pense que tout ça, ça joue. (Intervenant #4)

En ce qui a trait à l'intervenant psychosocial comme microsystème qui assure un suivi auprès d'un enfant, plusieurs réponses ont été données par les personnes rencontrées en rapport avec l'offre de service. Il a été question de prendre le temps de créer le lien de confiance pour aborder le sujet des abus sexuels commis ou pouvant être commis par des adolescents à l'endroit d'enfants. Pour une intervenante, les délais prescrits par la loi pour intervenir, surtout au secteur de l'évaluation en protection de la jeunesse, ne permettent pas toujours de créer ce lien de confiance qui permet à un adolescent de s'ouvrir sur un sujet délicat comme celui d'avoir commis un abus sexuel à l'endroit d'un enfant. L'idée générale est qu'il peut être difficile, dans un court délai, d'aborder la sphère de la sexualité chez les adolescents, car ce sujet demeure parfois tabou, autant chez l'intervenant que c'est l'adolescent.

Pour certains, il faudrait davantage inclure les questions de sexualité lors des rencontres avec les adolescents. Toutefois, la question du degré de confort de l'intervenant à aborder les questions liées à la sexualité est revenue chez la majorité des répondants. Par exemple, un participant constate que de façon générale, « [l]es gens sont mal à l'aise de parler de sexualité,

même comme intervenant avec des adolescents » (Intervenant #1). En ce sens, la plupart des répondants soutiennent l'importance de maitriser les sujets en lien avec la sexualité et surtout de se sentir confortable pour aborder les dimensions de la sexualité. Pour plusieurs, la sexualité demeure un sujet peu abordé qui crée des inconforts chez certains intervenants œuvrant auprès des adolescents. Pour d'autres intervenants, il serait plus facile d'aborder des questions liées à la santé mentale à l'adolescence que de parler de sexualité. Malgré ce constat, les répondants ont tous évoqué qu'ils avaient un rôle à jouer auprès des adolescents qu'ils accompagnent dans le cadre de leurs fonctions.

Les deux rôles les plus abordés ont été ceux d'accompagnateur et d'enseignant. Pour eux, leur rôle est d'accompagner les adolescents et leur famille dans l'adoption de nouveaux comportements ou dans le développement de nouvelles habiletés. Cela passe donc par la transmission d'enseignements liés aux nouvelles compétences à acquérir. En ce sens, trois intervenants soutiennent qu'il faudrait offrir aux parents la possibilité d'obtenir de l'information pertinente et du soutien sur la sexualité en fonction de l'âge de l'enfant puisque cela fait partie du rôle parental que d'aborder la sexualité et les comportements acceptables associés.

> Ben parce que je pense que c'est important. Pour moi c'est important que les familles fassent l'éducation sexuelle […] au jeune pour répondre aux questions, tout ça ... mais aussi qu'ils aient de la supervision. (Intervenant #1)

> La seule chose concrète que je vois, que je peux faire c'est quand que je vais avoir une victime d'abus sexuel qui est un garçon étant jeune, je vais faire beaucoup, encore plus de prévention auprès des parents pis sur le fait que c'est encore plus important qu'ils aillent chercher des services pour éviter qu'ils puissent plus tard reproduire ce qu'ils ont vécu dans l'enfance. Ça c'est quelque chose concrètement que je fais. (Intervenant #6)

> Des fois ça arrive par rapport à l'exploration qu'ils font, quand ils sont en âge d'explorer tout ça, les parents peuvent être mal à l'aise par rapport à ça, d'aborder l'importance d 'accompagner les jeunes dans cette partie-là. (Intervenant #3)

Enfin, la majorité des répondants ont parlé d'Internet comme étant un système faisant partie intégrante de la vie des adolescents et, plus particulièrement, en ce qui concerne l'accessibilité à la pornographie. Les répondants expliquent qu'il est difficile de contrôler les messages que les adolescents reçoivent dans ce contexte et que le rapport à la sexualité peut ainsi être biaisé. Plus spécifiquement, deux répondants abordent la question de la transmission de pornographie juvénile, par envoi de messages textes, qu'ils perçoivent comme un phénomène en expansion chez les adolescents. Pour eux, ce nouveau phénomène apporte des modifications dans leur manière de percevoir leurs interventions et dans la manière de définir et de réfléchir ce qu'est un abus sexuel. Bien que les intervenants ayant abordé les nouveaux médias considèrent que s'y intéresser demeure incontournable, ils expriment aussi devoir développer de nouvelles connaissances en lien avec les nouvelles technologies. Un répondant soutient que : « [il est impossible de] faire abstraction d'Internet aujourd'hui. C'est là, c'est présent! Quand je dis Internet, je parle de tous les médias sociaux, pas juste d'Internet, toute la question des téléphones, la communication […] » (Intervenant #2).

Prévention en lien avec les microsystèmes

En ce qui concerne la prévention pouvant être faite auprès des différents microsystèmes, pratiquement tous les répondants soulignent l'importance d'impliquer la famille : « à chaque fois que j'ai été capable de le faire [impliquer la famille], que le jeune en haut de 14 ans me disait oui, on le faisait et c'était très aidant » (Intervenant #7). Toutefois, ils regrettent unanimement que ce type d'intervention familiale ne fasse partie intégrante de leur pratique.

> Je trouve qu'on ne fait pas assez de familiales […] Ce n'est pas assez dans notre pratique. Il y des gens qui vont voir des enfants dans leur bureau, faire un retour au parent, mais moi, je pense qu'il faut penser systémique, on n'a pas le choix […] il faut miser sur intégrer les parents dans nos interventions, parce que nous autres, on fait un bout, mais le reste, c'est les parents qui le font. (Intervenant #1)

Toutefois, plusieurs intervenants considèrent qu'il est difficile de faire de la prévention sur le sujet des adolescents qui commettent ou sont à risque de commettre un abus sexuel à l'endroit d'un enfant au sein de leurs différents microsystèmes. Comme le soulignent certains répondants, cette difficulté viendrait de l'accessibilité aux différents milieux que fréquentent les jeunes:

> [J]e ne peux pas faire des ateliers de prévention auprès des adolescents [en milieu scolaire], fait que je suis comme limité un peu mettons si je parle dans le cadre de mon travail. (Intervenant #5)

> C'est rare qu'on va aller dans les familles [en disant] : "bon ben, on va parler de sexualité maintenant". (Intervenant #4)

Quoiqu'il en soit, bien qu'il paraisse difficile d'accéder aux différents milieux où il serait possible de faire de la prévention, les intervenants reconnaissent que le fait de pouvoir intégrer certaines sphères de vie de l'adolescent comme le milieu scolaire, la famille ou les cercles d'amis présentés comme déviants des normes sociales ferait une différence. Selon eux, non seulement ce type de prévention permettrait de prévenir plus efficacement les risques d'abus, mais effectuée dans une perspective inter-systémique, elle contribuerait à mieux détecter les signes quant à la présence d'abus.

> S'il y a plusieurs sortes de préventions différentes, ça pourra plus toucher la famille qui pourra alors aller chercher son jeune même si son jeune a été sensibilisé par d'autres moyens. Puis, plus il y a de corrélations, entre ces systèmes-là et plus ça permet au jeune d'avoir accès à différentes informations […] Ça permet aussi, par exemple à la famille d'être sensibilisée, au groupe de pairs d'être sensibilisé. Si tout le monde est sensibilisé, ça va permettre une réflexion plus globale et puis aussi peut-être une capacité à mieux voir les risques ou les signes qui peuvent être inquiétants. (Intervenant #4)

Mésosystème

Le mésosystème est l'expression des interrelations entre les différents microsystèmes. Ainsi, dans les sections subséquentes, sont explorées les perceptions des intervenants quant à l'impact des liens qui existent, ou non, entre les différents microsystèmes qui gravitent autour des adolescents auteurs ou à risque de commettre des abus sexuels à l'endroit d'enfants. L'implication de ces liens dans les pratiques de prévention est aussi abordée.

Liens entre l'école, les parents et la prévention

Plus de la moitié des répondants s'entendent pour dire qu'une communication de qualité entre les parents et l'école est importante au niveau de la prévention des abus sexuels à l'endroit d'enfants. Certains ajoutent que si l'école transmet des messages en matière de sexualité et communique aux parents les sujets abordés, ces derniers seront alors en mesure de poursuivre un dialogue avec leur adolescent à la maison et que cela peut contribuer à prévenir les abus en démontrant à l'adolescent une cohérence dans le discours entre le milieu scolaire et la famille.

> Si par exemple l'école a fait un truc de prévention pis qu'il transmet un document à la famille, la famille elle a cet outil de prévention, elle peut parler de sexualité avec sa jeune […]. [Les parents] aussi peuvent faire une intervention auprès de leur jeune en plus de l'école et ça permet à la jeune de sentir que tout le monde voit la même chose, que tout le monde a envie de le protéger là-dedans. (Intervenante #4)

Les liens entre les parents, leurs adolescents et la prévention

Trois répondants ont souligné l'importance que le parent maintienne une bonne communication avec son adolescent lorsqu'il est question de prévenir les abus sexuels envers les enfants. La famille devient ainsi un milieu privilégié qui permet d'encadrer les informations que l'adolescent reçoit en matière de sexualité. Selon les répondants, cette relation doit se construire tôt dans la vie de l'enfant afin d'exister à l'adolescence.

Trois autres participants soutiennent qu'il est important d'effectuer des interventions familiales. Dans la même proportion, les répondants indiquent faire peu d'intervention familiale et offrir peu d'information en matière de sexualité adolescente aux parents. En ce qui concerne l'intervention familiale, la majorité des intervenants déclarent intervenir auprès des adolescents et parfois faire un retour avec les parents, mais les rencontres qui incluent tous les membres de la famille sont plus rares. Un répondant ajoute qu'il est d'autant plus important d'effectuer une intervention familiale lors d'abus intrafamiliaux. Ainsi, l'intervenant permet de maintenir un lien de communication entre l'adolescent et ses parents et laisse place à la recherche de solution par la famille elle-même.

Liens entre les différents professionnels et la prévention

La majorité des intervenants a abordé les relations entre les différents professionnels comme étant un facteur pouvant aider à éviter un abus sexuel commis par un adolescent à l'endroit d'un enfant. Un répondant souligne, au sujet des différents acteurs qui gravitent autour des adolescents : « On est interrelié justement. Moi je trouve qu'on a tous à travailler ensemble pour le bien-être des enfants. […] On peut-tu se parler et regarder qui fait quoi? On peut-tu prendre cette responsabilité-là, de façon commune ? » (Intervenant #1).

L'ensemble des répondants s'entend pour dire que les intervenants des différents milieux, tant ceux du réseau de la santé et des services sociaux que du communautaire devraient

collaborer. Cependant, la majorité déplore les faibles liens qui existent entre tous ces intervenants, y compris à l'intérieur d'une même organisation. Certains expliquent cela par la nécessité absolue de respecter la confidentialité, d'autres par un manque de volonté des différents intervenants à communiquer entre eux. D'autres encore par des structures organisationnelles qui ne favorisent pas l'échange direct entre professionnels, comme le fait de privilégier l'utilisation de formulaires au lieu de la communication de vive voix.

Enfin, trois répondants soulignent l'importance de pouvoir échanger, comme professionnels, avec des spécialistes, ce qu'ils considèrent moins possible sur la Côte-Nord du fait du manque de services en matière d'adolescents ayant commis ou à risque de commettre des abus sexuels à l'endroit d'enfants. Quoiqu'il en soit, il n'est pas toujours simple de créer des relations de travail avec les différents partenaires : « on dirait que ça fait que chacun travaille en silo. On devrait se mettre ensemble » (Intervenante #1).

Liens entre les adolescents, les médias et la prévention

Les répondants ont majoritairement abordé la question de l'accès facile à la pornographie par le biais d'Internet. Ils expliquent que le problème réside non pas dans la pornographie en tant que telle, mais dans le manque de relation avec une personne adulte qui pourrait encadrer ce qui est vu dans le matériel pornographique consulté et déconstruire les fausses croyances associées à la pornographie, ce qui permettrait également d'aborder la sexualité de manière

plus saine. Aussi, plusieurs personnes rencontrées soulignent que l'adolescent peut interpréter les actes sexuels présentés dans la pornographie comme étant la vérité en matière de sexualité. Certains intervenants arguent qu'il faut assurer, comme adulte, une vigilance par rapport à ce que consomment les adolescents sur les différents médias, permettant ainsi de garder le contact avec ce qui est diffusé et consulté par ces mêmes adolescents. Pour différentes raisons, entre autres, le fait de se sentir dépassés par les technologies et le malaise à encadrer l'accessibilité des adolescents à Internet, la majorité des intervenants soutient qu'il existe peu de prévention en lien avec ce qui est vu dans l'ensemble des médias accessibles aux adolescents.

Exosystème

L'exosystème est l'ensemble des systèmes qui ont une influence sur les individus, mais avec lesquels ce même individu n'a pas de relation directe. Ainsi, cette section aborde la perception des intervenants quant aux politiques sociales, programmes et lois qui ont un impact dans leurs pratiques préventives auprès des adolescents auteurs ou à risque de commettre des abus sexuels à l'endroit d'enfants.

Liens entre les systèmes qui ne touchent pas directement les adolescents, mais qui ont un impact sur eux

Tous les répondants soulignent qu'il est plus difficile de faire de la prévention des abus sexuels commis par des adolescents à l'endroit d'enfants puisque cela ne fait pas partie d'emblée des programmes déployés par leur organisation.

> Il n'y a plus ou peu de prévention […] nous ici sur la Côte, ils n'ont plus vraiment le temps de faire la sexualité. […] C'est comme un peu optionnel fait que je trouve qu'on a perdu la possibilité de discuter de ce sujet-là, la sexualité en général […] avec un cadre, avec une possibilité de discuter, de récupérer. (Intervenant #7)

Ainsi, chacun dans leur rôle respectif, et peu importe leur milieu de travail, les intervenants croient qu'il n'est pas spécifiquement prévu dans leur mandat de faire de la prévention auprès des AAAS ou des adolescents à risque de commettre de tels abus. Un seul intervenant explique qu'il aborde la sexualité de manière préventive dans ses évaluations et dans ses suivis. Plusieurs autres soulèvent le rôle conféré à l'infirmière scolaire en matière d'éducation à la sexualité. Que ce soit pour les enseignements liés à la puberté et le concept de « bons et de mauvais touchés » au primaire, ou encore aux relations amoureuses saines au secondaire, l'infirmière scolaire est, pour les intervenants, la professionnelle qui détient officiellement le mandat préventif en matière d'abus sexuels. Un répondant soutient que, par le passé, il avait la latitude de faire de la prévention auprès de groupes d'adolescents, mais que considérant les demandes élevées et la liste d'attente, il lui a été demandé de se concentrer sur les suivis individuels.

Quoiqu'il en soit, deux répondants soulignent que la question de la sexualité devrait toujours être abordée lors des suivis psychosociaux auprès des adolescents, car il est de la responsabilité des intervenants de s'intéresser à toutes les sphères de vie de ces derniers, incluant la sexualité. Ils reconnaissent cependant ne pas aborder cet aspect à moins qu'il fasse partie de la demande de service au départ.

En ce qui concerne les services offerts sur la Côte-Nord en lien avec la prévention des abus sexuels commis par des adolescents à l'endroit d'enfants, tous les répondants considèrent qu'il existe peu voire pas du tout de services actuellement.

> Moi dans ma tête, c'est quand même une problématique qui est assez pointue, c'est quand même complexe pis ce que je considère c'est que peut-être parce qu'on est en région, mais nos systèmes sont généraux […] je pense que c'est une problématique qui exige beaucoup de services, qui exige des choses qu'on n'a pas nécessairement, nous, en région. (Intervenant #3)

D'autres croient que la situation de la ville de Sept-Îles permet d'expliquer cette pénurie de services spécialisés.

> Je pense qu'il n'y a pas une grande offre de service par rapport à ça dans le sens où on est plutôt isolés. Puis, dans les grands centres, il doit y avoir plus de programmes spécifiques, mais ici, il n'y en a pas beaucoup (Intervenant #4).

En ce qui a trait à leurs connaissances des programmes qui abordent, de près ou de loin, la question des adolescents qui commettent des abus sexuels à l'endroit d'enfants ou qui sont

à risque de commettre de tels abus, cinq répondants affirment n'en connaître aucun. Deux d'entre eux expliquent ce manque de programmes par le rapport existant entre l'étendue du territoire et la masse critique d'adolescents ayant besoin de tel service. Pour eux, les adolescents qui auraient avantage à bénéficier de services de prévention sont probablement peu nombreux et dispersés sur l'ensemble du territoire de la région de la Côte-Nord, rendant irréaliste une offre de service déployée de manière générale.

Lorsque les intervenants nomment des organismes qui auraient pour mission la prévention de la problématique des adolescents auteurs d'abus sexuels à l'endroit d'enfants, cinq d'entre eux identifient le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) comme une de ces ressources. Deux répondants mentionnent le Centre d'Aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel (CALACS). Un répondant, quant à lui, croit que la Santé publique (CIUSSS) pourrait offrir des services par le biais de programmes offerts dans les écoles. D'autres parlent du Bureau régional d'information en santé sexuelle (BRISS), de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) ou encore de ce qui était autrefois nommé le Centre local de services communautaires (CLSC). Dans tous les cas, les intervenants ne sont pas certains que des services spécifiques sont offerts en regard de la prévention de la problématique discutée.

> Il y a sûrement des organismes […] je pense, au CAVAC et tout ça qui intervient auprès de ces jeunes-là, il y a sûrement des liens qui pourraient être faits avec eux […], mais je ne connais pas de programme techniquement qui dit ok c'est beau par rapport au jeune on agit de même ou pas… il y a peut-être des formations, mais je ne suis pas au courant. (Intervenant #2)

Quatre répondants n'ont pas été en mesure d'identifier de manière formelle une ressource ou encore un programme spécifique en lien avec la prévention de la problématique des adolescents auteurs d'abus sexuels à l'endroit d'enfants. Trois participants ont évoqué un programme d'intervention et de prévention dispensé par l'étudiante chercheuse qui produit ce mémoire.

Quant aux différentes lois impliquées, les répondants ont nommé la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA), la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSS) et le Code criminel.

Pour ce qui est de la LPJ, tous les répondants s'y sont référés. Pratiquement tous les intervenants expliquent avoir un devoir de signalement s'ils observent un problème de sécurité auprès des enfants qu'ils accompagnent. Quoiqu'il en soit, d'autres expliquent qu'il existe certaines limites en lien avec cette loi et le mandat déféré ou non par celle-ci.

D'autres arguent que malgré les lois, il arrive que les personnes refusent de recevoir des services. Pour eux, cette problématique délicate demeure difficile à aborder en suivi psychosocial et même si tous intervenants décidaient d'aborder cette question, il faudrait d'abord que l'adolescent accepte de travailler cet aspect. Intervient donc ici l'importance de la mobilisation de l'adolescent dans les services proposés.

Dans le cas qui nous intéresse, la question de la sexualité ne sera généralement pas abordée par l'intervenant à moins que l'adolescent fasse une demande en ce sens.

> je trouve tellement que les parents sont pas à l'aise de parler de sexualité avec le jeune, et même entre intervenants, on en parlait pis il y en a qui étaient confrontés ! ... avec le sujet, tu vois on a du travail à faire avec les intervenants ... les intervenants, tu dis sexualité et il y en a qui deviennent rouges, fait que je pense que, comme intervenant, faut sensibiliser, mais les parents aussi des fois. (Intervenant 1)

> c'est pas parce qu'on est en protection qu'on va les obliger ... faut les amener vers le changement, faut les mobiliser à devenir volontaire à cette intervention-là. (Intervenant #5)

> il faut vraiment qu'il y ait quelque chose qui m'aie mis une puce à l'oreille, qui me dit ok là ce jeune il a jamais parlé de sexualité ... ok ben on va en parler aux parents pis on va les outiller pour que ... mais il faut que il y ait quelque chose qui ait déclenché une alarme chez moi. (Intervenant #3)

Enfin, cinq intervenants soutiennent être limités dans leurs pratiques préventives par manque de formation, de services ou de connaissances sur le sujet des AAAS à l'endroit d'enfants. Un des répondants croit que par ces manques, il est possible de vivre un sentiment d'incompétence comme praticien. Deux autres expliquent que cela est un problème quant aux services non offerts aux adolescents puisque si les intervenants ne se sentent pas compétents pour effectuer un tel suivi, ils n'offriront pas le service. Un répondant questionne les pratiques actuelles et considère que la manière de dispenser les services à l'intérieur du réseau de la santé et des services sociaux ne favorise pas la prévention des abus sexuels commis par des adolescents à l'endroit d'enfants. L'intervenant l'explique en exposant les

différents mandats dévolus dans le cadre de certaines lois. Par exemple, une situation qui pourrait être retenue en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse pourrait l'être aussi en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescent. Il peut donc arriver que le suivi en protection de la jeunesse se termine puisque celui en vertu du système de justice pénale pour adolescent est prévu. Ce répondant souligne toutefois que la fermeture du service en protection de la jeunesse est parfois prématurée puisque ce ne sont pas toutes les situations d'adolescents qui commettent des abus sexuels à l'endroit d'enfants qui auront comme conclusion un suivi psychosocial auprès d'un délégué à la jeunesse (nom donné à l'intervenant qui effectue un suivi en vertu de la LSJPA). Dans ce cas, certains répondants considèrent que des adolescents auteurs d'abus sexuels à l'endroit d'enfants dont la situation ne sera pas présentée à un juge pourraient ne jamais recevoir de services et ainsi, être à risque de poursuivre des comportements sexuels abusifs.

> [e]xemple, je reçois un signalement pour une victime, le présumé abuseur a 14 ans, mais la victime ses parents ont décidé qu'ils portaient plainte au criminel, donc il y a une plainte policière qui est faite, le signalement de l'adolescent de 14 ans, on le ferme, aucune intervention. […] Le procureur quand il reçoit le dossier d'enquête il doit regarder, est-ce dans l'intérêt de cette victime-là de faire tout le processus judiciaire et souvent, la réponse est non. Il y a seulement 7 % des dossiers en abus sexuels qui sont autorisés par le procureur fait que il y en a 93 % qui sont refusés, fait que on a échappé combien d'adolescent auteur d'abus sexuels là-dedans. Qu'on est au courant, mais qu'on a pas traité en se disant ah non ça va être traité en LSJPA, alors que ça se rendra jamais en LSJPA. Ça c'est questionnable. (Intervenant #6)

Prévention en lien avec l'exosystème

En regard de l'exosystème et de la prévention, les personnes rencontrées soutiennent qu'à leur niveau, comme intervenant psychosocial, il est difficile d'avoir un impact. Un intervenant, entre autres, argue qu'il ne voit pas comment il pourrait intervenir auprès des différents médias de masse pour les sensibiliser à ce qu'ils proposent aux adolescents en matière de contenu sur la sexualité. Plusieurs soulignent aussi que les différents acteurs présents dans l'exosystème des adolescents auraient avantage à favoriser des approches préventives.

> Il devrait y avoir beaucoup plus d'argent […] dépensé dans la prévention que dans la réadaptation, parce que présentement c'est le contraire, il n'y a pas beaucoup de prévention. (Intervenant #5)

Macrosystème

Le macrosystème réfère aux valeurs, aux coutumes et à la vision du monde de la société dans laquelle l'individu évolue. Dans cette partie, les intervenants exposent ce qu'ils croient être les valeurs de la société en ce qui concerne les adolescents auteurs d'abus sexuels envers les enfants ou à risque de commettre de tels abus et la prévention de cette problématique. Les valeurs du travail social, en lien avec le sujet, sont aussi abordées.

Perception des intervenants quant aux valeurs de la population face au AAAS

Pour ce qui est de la perception des intervenants quant aux valeurs de la société et du travail social en lien avec les adolescents auteurs ou à risque de commettre des abus sexuels à l'endroit d'enfants, tous les répondants s'entendent pour dire qu'au sein de la société québécoise, les abus sexuels commis par des adolescents contre des enfants sont des comportements inacceptables qui suscitent certains sentiments négatifs au sein de la population. « Il n'y a aucune tolérance pour ça. Ils sont étiquetés, en partant » (Intervenant #7).

Certaines personnes rencontrées considèrent que la population pense d'abord à la victime et ne perçoit pas l'adolescent qui commet un abus sexuel sur un enfant comme étant lui-même un être en souffrance. Selon les répondants, cela s'expliquerait par un sentiment de peur devant des actes d'abus sexuels, mais aussi par une volonté très forte de protéger les victimes. Un intervenant ajoute même que les adolescents qui commettent des abus sexuels à l'endroit d'enfants peuvent être mis de côté par certains services, toujours dans l'optique de protéger les victimes. Par exemple, une famille d'accueil en protection de la jeunesse pourrait décider, pour éviter tous les risques d'abus potentiel, de demander un changement de milieu de vie pour l'adolescent fautif plutôt que de mettre des mesures protectrices en place. Pour la majorité des répondants, la perception de la population sur les AAAS à l'endroit d'enfants stigmatise ces adolescents, contribuant ainsi à une forme d'intransigeance et maintenant, par le fait même, une crainte à l'endroit de ces derniers, comme le démontrent ces extraits.

> [Les AAAS à l'endroit d'enfants] c'est dérangeant, puis je pense qu'on veut pas avoir à "dealer" avec ça, fait que c'est ça, on les tasse. (Intervenant #5)

> Je pense qu'on [la société] est vraiment intransigeant, je pense qu'on est encore intransigeant avec ça. (Intervenant #1)

> [Il existe] une espèce de crainte sociale, comme quoi que tous les adolescents sont des abuseurs. (Intervenant #2)

Cette manière de percevoir les adolescents au sein de la population en général, pour certains participants, favorise leur exclusion sociale et leur marginalisation. Un intervenant croit que ces valeurs véhiculées dans la société québécoise empêchent la création de services ou des formations spécialisées et fait obstacle du même coup à l'accès au soin des adolescents qui en auraient besoin. Quoiqu'il en soit, plusieurs personnes interrogées se considèrent plus empathiques à l'égard des AAAS à l'endroit d'enfants que la population en général.

> [a]vec un adolescent je trouvais ça différent, je me disais il est encore ... c'est un enfant qu'on a comme ... je sais pas ... c'est comme si la responsabilité était moins là ... je sais pas pourquoi, pour moi comme intervenante, j'étais plus capable de faire fi de mes valeurs (Intervenant 1)

> C'est sûr que le travail social justement c'est de respecter tous individus pis de voir le bon dans chacun ... fait que c'est sûr que dans le suivi dans le traitement de ces adolescents là le respect est important, pis de les traiter comme s'ils ont droit eux aussi à du respect et à une 2e chance ou une 3e chance. (Intervenant #3)

> En tout cas par rapport au travail social, moi je pense c'est l'ouverture de ... d'accepter ... c'est comme drôle ce que je vais te dire, mais je pense comme intervenant, il faut être capable d'accepter de les recevoir dans ton bureau ces jeunes-là qui ont commis ça. (Intervenant #7)

Lorsque sont abordées les valeurs du travail social en lien avec les adolescents auteurs d'abus sexuels à l'endroit d'enfants et la prévention de ces comportements, les deux valeurs les plus fréquemment mentionnées sont le non-jugement et la croyance en la capacité de changement des individus. Le non-jugement, pour les intervenants, suppose une capacité à accueillir la souffrance sans jugement, à garder le contact avec l'individu que l'on accompagne, à ne pas le réduire à son comportement et à demeurer ouvert dans la relation d'aide. D'ailleurs, cette ouverture, pour certains, est une force qui caractérise les travailleurs sociaux. La croyance dans la capacité de changement, quant à elle, réfère directement à une valeur centrale du travail social. Cette dernière est associée par les répondants qui la mentionnent lorsqu'il est question de l'autodétermination des individus et à la capacité des adolescents à se développer et apprendre de nouveaux modes de fonctionnement. Ensuite, certains intervenants mettent en avant la valeur d'équité dans l'offre de service. En ce sens, l'AAAS à l'endroit d'enfants doit pouvoir recevoir les services nécessaires pour mettre fin à ses comportements, services qui sont perçus comme étant un droit. Les répondants qui ont abordé l'offre de service en insistant sur le fait qu'elle devrait être égalitaire l'ont fait en référence aux services offerts aux victimes qu'ils perçoivent comme plus accessibles.

> C’est pas tous les intervenants qui sont à l’aise avec ça, mais on laisse choisir aux intervenants de supporter la victime ou de supporter l’agresseur, on supporte la victime c’est sûr on se garrochera pas de l’autre bord ... pis est-ce qu’on essaye vraiment de travailler cette problématique-là, est-ce qu’on veut vraiment la travailler ! je me questionne ! (Intervenant #5)

> C’est plus des jeunes qui dérangent fait que les gens … exemple, si mettons ça arrive dans une famille d’accueil, parce que moi, je l’ai plus vu dans une famille d’accueil, ben c’est sûr qu’il y a deux choix, il y a une victime et un agresseur, fait que il y a 2 choix, ou bien la victime sort ou bien l’agresseur sort, c’est rare que la victime sort, ça va être l’agresseur qui va sortir, pis après ça, ben c’est ça, c’est plus ... c’est dérangeant pis je pense qu’on veut pas avoir à dealer avec ça, fait que c’est ça, on les tasse. (Intervenant #6)

Aussi, le respect demeure une valeur primordiale pour les intervenants. Ce respect de l’individu doit s’inscrire dans les interventions, au-delà du comportement répréhensible des adolescents. Le professionnalisme est aussi une valeur importante qui a été soulignée, surtout en lien avec la capacité d’offrir le service. Certains indiquent qu’il faut être à l’aise d’effectuer des interventions en lien avec la sexualité, sans quoi le service n’est pas offert de manière professionnelle. Cette valeur a aussi été liée à la formation requise pour effectuer ces interventions. Ces intervenants soutiennent que sans une formation adéquate, l’intervenant peut ne pas avoir les compétences nécessaires pour pratiquer auprès de cette clientèle.

Prévention en lien avec le macrosystème

En ce qui concerne les programmes ou les initiatives de prévention spécifiques à la problématique faisant l'objet de l'étude, la majorité des intervenants croit qu'il n'en existe pas sur la Côte-Nord. Conscients de ce que peut induire ce manque de connaissances quant à l'existence de services, ils voient des impacts possibles sur les adolescents qu'ils accompagnent dans leur quotidien. Un répondant suggère que le plus gros impact est que les AAAS puissent commettre d'autres abus sexuels, faute d'avoir été ciblés par des actions de prévention en lien avec ce thème. Certains intervenants soutiennent aussi que cela limite leur capacité à bien orienter les adolescents vers les bons services ou encore à favoriser les discussions en se basant sur des mesures préventives déjà existantes. En ce sens, voici ce qu'en pense un répondant : « Si moi, par exemple, j'en n'ai pas conscience et qu'il en existe [des services] je me dis […] pourquoi les jeunes le sauraient ? » (Intervenant #4).

Au-delà de la méconnaissance des activités de prévention, plusieurs expliquent ne pas connaître l'ensemble des services qui sont offerts aux adolescents en termes de prévention au sein de leur propre organisation (CISSS Côte-Nord), limitant leur capacité à référer au besoin, comme le rapporte cet intervenant :

> Je n'ai pas les yeux partout et je n'ai pas la tête divisée, mais ça fait en sorte que je ne suis pas sûre qu'il y en a. Je ne pense pas qu'il y en a sur la Côte-Nord, de la prévention pour les abus sexuels, les agresseurs sexuels. (Intervenant #5)

Qui plus est, les intervenants sociaux exerçant majoritairement leur pratique au sein de ce CISSS déplorent ne pas connaître assez les ressources communautaires de la Côte-Nord. Pour certains, le fait de ne pas détenir assez d'informations sur le sujet et les ressources associées induirait une tendance à remettre la responsabilité de la prévention auprès des adolescents à d'autres collègues, majoritairement en se fiant aux professionnels qui œuvrent en protection de la jeunesse et à l'infirmière scolaire. Pourtant, ces mêmes intervenants ressentent eux aussi des lacunes en ce qui a trait à la prévention de comportements sexuels abusifs. Ainsi, les personnes rencontrées ne sentent pas, pour la majorité d'entre elles, qu'il leur appartient de faire de la prévention dans leurs approches auprès des adolescents.

> La prévention c'est souvent avant que les faits arrivent. Puis je pense que c'est pas nécessairement un sujet qu'on aborde avant qu'on aille des indices de ça, fait que je pense que dans le cadre de mon travail, la prévention, c'est quand même difficile. (Intervenant #3)

Enfin, plus de la moitié des répondants soulignent de manière positive le retour à l'école de l'éducation à la sexualité. Bien qu'ils ne soient pas au courant des programmes qui seront offerts, la plupart a bon espoir que les informations de prévention transmises permettront aux adolescents de s'approprier un regard sain sur la sexualité et, potentiellement, de ne pas ou ne plus commettre d'abus sexuels à l'endroit d'enfants.

Chronosystème

Finalement, pour ce qui est de la perception des intervenants de l'impact de la période l'adolescence et l'adoption de comportements d'abus sexuels envers des enfants à cette phase du développement humain, physique et mental, toutes les personnes rencontrées soutiennent que l'adolescence est une période charnière sur le plan de la découverte de la sexualité. Quatre intervenants expliquent avoir rencontré des adolescents ayant commis des abus sexuels à l'endroit d'enfants qui avaient adopté des comportements abusifs dans le but de découvrir leur sexualité, de l'expérimenter et de la comprendre. Pour un répondant, un abus sexuel commis par un adolescent à l'endroit d'un enfant peut venir du fait qu'il n'a pas accès à l'information adéquate en matière de sexualité. Le fait de ne pas pouvoir obtenir de réponses à ses questionnements en cette matière pourrait pousser certains à commettre ce type d'abus. D'autres soutiennent que l'éveil sexuel, allié à des pulsions libidinales, pourrait engendrer ce genre de comportements inacceptables, d'autant que plusieurs adolescents présentent des difficultés à gérer leurs émotions.

De plus, trois intervenants suggèrent un lien entre le développement cognitif et l'adoption de comportement sexuel abusif. À l'instar de ce répondant, ils estiment que les capacités de contrôle et de réflexion du cerveau ne sont pas encore totalement activées :

> Chez les ados, le cerveau n'est pas développé à 100% […] j'avais fait des recherches dernièrement, puis ce qu'elles disaient c'est qu'il se développe à 80 %, puis le 20 % qui manque, c'est tout au niveau du jugement. (Intervenant #2)

Ainsi, ce manque de jugement, lié au développement du cerveau et associé à une faible maturité, serait pour quelques personnes interrogées un des facteurs pouvant prédisposer à adopter des comportements abusifs sexuellement auprès d'un enfant. D'autres ajoutent que durant cette période de vie, il peut y avoir un va-et-vient entre l'enfance et l'adolescence, ce qui peut influencer les capacités de jugements des adolescents.

Plus précisément, en ce qui concerne la maturité, certains répondants expliquent que l'âge psychologique des adolescents diffère d'un individu à l'autre. Pour eux, cela veut dire que deux adolescents du même âge n'ont pas nécessairement le même niveau de maturité. Ainsi, ils suggèrent que supposer qu'une certaine maturité arrive avec un certain âge serait une erreur puisque chaque individu se développe à un rythme qui lui est propre.

Enfin, plusieurs participants abordent la quête identitaire comme étant un processus non linéaire, où l'adolescent apprend à construire son propre système de valeurs, à s'affirmer, à prendre sa place dans le monde, en dehors de ses parents. Selon eux, ce processus d'individuation peut parfois faire courir aux adolescents le risque de commettre des actes d'abus envers des enfants puisque cette période peut être plus difficile à vivre pour certains. Comme le souligne ce répondant : « il y a la dissociation avec les parents aussi, pis ça, c'est dans la quête d'identité. Déjà à la base, l'adolescence c'est un tourbillon » (Intervenant #5). Deux intervenants ajoutent que cette quête peut s'avérer plus complexe en fonction des évènements de vie passés :

> e ne te dis pas systématiquement parce que je voudrais pas que ça devienne un préjugé, que automatiquement quelqu'un d'abusé va devenir un abuseur, pas nécessairement ... mais un adolescent qui abuse, de cet âge-là dans l'enfance, des fois on a des situations, on a des enfants en bas-âge qui vont avoir des gestes, des comportements sexuels inappropriés avec d'autres, mais à quelque part c'est louche, faut comme investiguer. (Intervenant #1)

> Je pense que tout ce qui a été vécu dans la petite enfance va avoir des impacts à l'adolescence pis même que l'adolescence pourrait être une réaction à ce qui s'est passé aussi dans l'enfance, fait que c'est clair que ça va avoir un impact direct. (Intervenant #5)

Prévention en lien avec le chronosystème

La période de l'adolescence, comme faisant partie du chronosystème apporte son lot de défis, mais aussi une fenêtre importante d'opportunités. En matière de prévention en lien avec l'adolescence, tous les intervenants affirment qu'il serait nécessaire d'offrir un encadrement face aux messages à caractère sexuel vus dans les différents médias, puisque les adolescents ne sont pas toujours en mesure de faire la part des choses entre ce qu'ils voient et la réalité. Cette période de la vie en est une charnière dans leur apprentissage de la sexualité et la majorité des intervenants considèrent que les adolescents sont exposés à des messages à connotation sexuelle qui ne représentent pas toujours des relations amoureuses saines et égalitaires. En sens, pour les personnes interviewées, il serait pertinent comme moyen préventif durant cette période de la vie, d'outiller les adolescents à reconnaître les situations où sont représentés des propos à caractère sexuel qui ne sont respectueux des valeurs liées à une sexualité saine. Selon les répondants, cette sensibilisation devrait cibler tous les

adolescents et non seulement les AAAS ou ceux à risque de commettre un abus sexuel envers un enfant.

De manière plus large, certains insistent sur l'idée qu'une façon de prévenir les abus sexuels à l'endroit d'enfants commis par des adolescents serait de cibler des thèmes plus généraux. Par exemple, des intervenants incluraient des notions liées au consentement ainsi que celles concernant les stéréotypes sexuels. En ce sens, un répondant argue que les intervenants devraient aborder le pouvoir dans les relations.

> Parler beaucoup plus de la notion de position […] la position de pouvoir, la position d'autorité, la position de force. (Intervenant #2)

Un autre explique ce qu'il croit être la notion centrale en prévention. :

> [L]a seule affaire qui me vient à l'esprit, c'est justement faire de la prévention par rapport au consentement. (Intervenant #3).

En ce qui a trait aux stéréotypes de genre liés à la sexualité et à la performance, la majorité considère qu'à l'adolescence, il faut déconstruire le mythe de la performance sexuelle, souvent présenté dans les médias et les publicités destinées spécifiquement à un public adolescent.

Pour conclure quant aux éléments associés au chronosystème, tous les intervenants s'entendent pour dire que l'adolescence est une période importante pour prévenir les abus

sexuels commis par des adolescents à l'endroit d'enfants. Quoiqu'il en soit, plusieurs suggèrent de débuter la prévention auprès des adolescents par des messages positifs liés à l'amour et à la sexualité puisqu'ils croient que c'est ce dont les adolescents ont besoin d'entendre parler pour développer des relations sexuelles saines et respectueuses.

DISCUSSION

Dans ce chapitre, les différents éléments du modèle bioécologique seront discutés en regard des propos abordés par les intervenants qui ont collaboré à cette recherche, en lien avec la recension de la littérature scientifique. Comme certains thèmes ou sujets nous amènent parfois à la frontière de deux catégories du modèle bioécologique, et afin d'éviter la répétition, il se peut qu'un thème qui aurait pu se retrouver dans plus d'une sphère soit traité de manière globale dans la sphère la plus susceptible d'en faire comprendre le sens.

Le macrosystème et l'incarnation des valeurs sociétales et du travail social dans la pratique des intervenants

Pour débuter, abordons les valeurs de la population québécoise en général, lorsqu'il est question des adolescents auteurs d'abus sexuels à l'endroit d'enfant. L'ensemble des répondants perçoivent un manque de tolérance de la part de la population lorsqu'un adolescent commet ce type d'abus sexuel. Une intransigeance qui, selon eux, deviendrait un facteur de risque à faire vivre de l'exclusion pour ces adolescents. Selon Ouimet (dans Sioui, 2008), lorsque la population est questionnée sur la criminalité, les abus sexuels sont des crimes qui apportent le plus de commentaires négatifs. Collin-Vézina, Hébert, et Daigneault (2013) soulignent également que ce type d'abus soulève l'indignation et l'incompréhension dans toutes les cultures, bien que la prévalence de comportements abusifs sexuellement à l'endroit des enfants est encore élevée au sein de notre société. Ces perceptions de la

population ne semblent pas correspondre aux valeurs centrales en travail social, telles que présentées par Brodeur et Berteau (2008) et partagés par les participants à cette étude.

En effet, lorsqu'il est question de la problématique des abus sexuels commis à l'endroit d'enfants par des adolescents, les répondants réfèrent à ces valeurs. Plus particulièrement, les intervenants soutiennent pratiquer une attitude de non-jugement à l'égard des AAAS à l'endroit d'enfants, adopter une posture d'ouverture, une écoute empathique et croire en la capacité de changement des personnes. Ces valeurs, nommées humanistes et démocratiques (Brodeur et Berteau, 2008), se vivent dans la pratique sociale de tous les répondants. Cependant, les intervenants perçoivent avoir très peu d'impact quant à l'actualisation de la valeur de justice sociale, catégorisée par ces mêmes auteurs, où chaque personne devrait recevoir le service adéquat pour sa situation. Pourtant, cette valeur est aussi mise de l'avant par le gouvernement du Québec qui souligne « la primauté du droit et l'égalité, un système de santé et services sociaux public et accessible » (Gouvernement du Québec, 2019). Malgré cette volonté gouvernementale, tous les intervenants rencontrés soutiennent que l'offre de services en Côte-Nord est limitée voire absente lorsqu'il est question de prévenir les abus sexuels commis par des adolescents à l'endroit d'enfants ou à risque d'en commettre. Ainsi, malgré leurs valeurs ancrées dans leur profession, les répondants ne sentent pas qu'ils disposent des ressources nécessaires pour pouvoir toutes les actualiser. Les pistes de réflexion explicatives données par les participants concernant ce manque seraient la pénurie de personnel et l'absence de professionnels spécialisés dans le domaine des abus sexuels

commis par des adolescents, en Côte-Nord. Il pourrait être pertinent de connaître la perception des intervenants d'autres régions ou encore, celle des professionnels pratiquant en grand centre en ce qui concerne l'accessibilité au soin pour ces adolescents.

Pour clore avec la sphère macrosystémique, et selon les perceptions de tous les répondants à l'étude, il semble que les valeurs promulguées par les gouvernements ne se reflètent pas toujours dans les services offerts sur la Côte-Nord lorsqu'il s'agit d'intervenir sur la problématique des AAAS et sa prévention. La majorité des intervenants interrogés partagent les valeurs associées à leur profession, mais ne sont pas toujours en mesure de les opérationnaliser dans leur pratique, les interventions psychosociales étant aussi garantes des priorités et des valeurs mises de l'avant par le gouvernement. Enfin, les personnes rencontrées croient avoir plus d'ouverture face aux adolescents présentant ces troubles de comportements abusifs que la population en général.

L'exosystème et ses impacts, tels que vécus dans la réalité des intervenants sociaux

De prime abord, notons que tous les intervenants ayant participé à l'étude ont été en mesure de nommer les lois sur la protection de la jeunesse, sur le système de justice pénale pour adolescents ainsi que la loi sur le système de santé et des services sociaux comme étant le cadre juridique à l'intérieur duquel ils interviennent auprès des AAAS d'enfants ou auprès de ceux à risque de commettre ce type d'abus. Pourtant, un aspect soulevé par la majorité des répondants réfère plutôt à la loi sur l'instruction publique. En effet, ils ont tous souligné que

les orientations des 20 dernières années en matière d'éducation à la sexualité dans les écoles québécoises ont contribué à fragiliser le développement de relations saines en regard de la sexualité chez les adolescents. De fait, aucun programme obligatoire d'éducation à la sexualité n'a été dispensé entre 2000 et 2017, ce contenu étant redevenu obligatoire depuis 2018 (CISSSCN, 2020). C'est donc dire que pendant près de deux décennies, peu de prévention primaire s'est effectuée de manière systématique dans les milieux scolaires québécois, au sens où la prévention primaire est expliquée par Coutenceau et al., (2016), c'est-à-dire créer pour une population générale. Un impact collatéral de cette absence de prévention, selon les participants, aurait été de donner moins d'importance à cet aspect du développement humain tant au sein de la population générale que chez les intervenants qui œuvrent auprès des adolescents. Selon les participants, l'éducation à la sexualité, et par le fait même, la prévention des comportements abusifs sexuellement, aurait été en quelque sorte occultée de la vision commune de la société québécoise. Depuis 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a rendu obligatoire l'ajout de contenu lié à la sexualité (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2021).

Face à ce constat émis par intervenants sociaux interviewés, il semble que l'utilisation du modèle bioécologique (Bronfenbrenner, 2001) pour réfléchir la problématique a permis de voir au-delà des lois et programmes traditionnellement associés aux intervenants psychosociaux qui œuvrent auprès des adolescents. En effet, d'autres programmes et lois qui affectent le développement global des individus au sein de notre société ne s'inscrivent pas

directement dans l'offre de service des répondants. C'est le cas du Plan d'action régionale de la santé publique 2016-2020 (CISSSCN, 2016), du programme « École en santé » (CISSSCN, 2020), ainsi que de la loi sur l'instruction publique (MEES, 2022). De fait, lorsqu'interrogés sur les politiques sociales, programmes ou lois en vigueur qui pourraient avoir un impact dans leurs pratiques préventives auprès des adolescents, les intervenants en milieu scolaire, en protection de la jeunesse (à l'application des mesures ou à l'évaluation) et aux services sociaux famille/enfance/jeunesse ont répondu de manière unanime qu'ils ne croyaient pas que le Centre de Santé et de Services Sociaux de la Côte-Nord avait un mandat quant à la prévention des abus sexuels auprès des enfants. Bien qu'il n'ait pas été possible de trouver spécifiquement ce mandat dans la littérature du CISSS Côte-Nord, le Plan d'action régional de la santé publique 2016-2020 (CISSSCN, 2016) aborde la question des relations amoureuses et sexuelles saines et celle de la violence dans son volet sur le développement global de la santé des enfants et des jeunes, plus précisément en regard de la clinique jeunesse et du programme « École en santé » (CISSSCN, 2020). Il peut donc sembler qu'au sein d'une même organisation, qui œuvre auprès des adolescents de la même collectivité, les intervenants travaillent en silo, chacun dans le programme spécifique à l'intérieur duquel il offre des services. Ce constat étant d'ailleurs un point de vue apporté par certains répondants que nous aborderons plus loin.

Toujours en regard des politiques sociales ou programmes sociaux, les répondants perçoivent que les politiques actuelles misent davantage sur le support aux victimes que sur l'aide offerte

aux adolescents. Au regard de la brochure *Les violences sexuelles c'est non* (SCF, 2016), il est possible de constater que les adolescents auteurs d'abus sexuels à l'endroit d'enfants ne sont pas spécifiquement pris en compte puisque les mesures s'adressent plus largement aux auteurs d'abus sexuels, tous âges confondus ou encore, aux jeunes en général. Pourtant, selon plusieurs auteurs (Cotter & Beaupré, 2014 ; Lafortune et al., 2004), jusqu'à 50% des agressions commises sur des enfants le sont par des adolescents. Qui plus est, tel que vu dans la recension de la littérature scientifique, 50 à 80% des hommes adultes qui ont des comportements abusifs au plan sexuel ont commis leur premier abus sexuel au cours de leur adolescence (Statistique Canada, 2013). Bien que tous s'entendent pour dire qu'il est essentiel de poursuivre les efforts d'amélioration des services pour les victimes d'agressions à caractère sexuel, il semble aussi, en regard de ce qu'observent les répondants à cette recherche et en concordance avec les politiques sociales en vigueur, que nous gagnerions à inclure des mesures qui s'adressent plus directement aux AAAS et aux adolescents qui commencent à développer des préférences sexuelles pour les enfants, sans avoir passé à l'acte. Sans croire que cette avenue serait la panacée, peut-être certains de ces adolescents percevraient une ouverture, un espace sécuritaire, pour aller parler de leurs comportements abusifs ou de leurs préférences sexuelles inappropriées à l'endroit des enfants. Dans la stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles ayant pris fin en 2021, aucune mesure spécifique de prévention des abus sexuels à l'endroit d'enfants, pour les adolescents, n'est présentée (SCF, 2016).

En ce qui concerne les actions de prévention existante au sein des divers organismes en Côte-Nord, les répondants ne connaissent pas les services de l'organisme communautaire ESPACE Côte-Nord, qui œuvre en prévention de la violence auprès des enfants, incluant les abus sexuels (Espace sans violence, 2016). La mission de cet organisme est aussi de supporter les différents intervenants de la Côte-Nord qui auraient besoin de réfléchir leurs interventions auprès des adolescents qu'ils rencontrent (H. Lepage, communication téléphonique personnelle, 11 septembre 2018) Lors de cet entretien, madame Lepage partage ne jamais recevoir d'appel d'intervenants de la Côte-Nord pour du soutien. La méconnaissance du service s'explique peut-être par le fait que l'organisme est situé à Baie-Comeau et n'a pas, selon sa directrice, les ressources humaines et financières pour desservir l'ensemble de la Côte-Nord, malgré sa mission régionale (H. Lepage, communication téléphonique personnelle, 11 septembre 2018). Un seul regard posé sur la carte géographique de la Côte-Nord permet de comprendre l'ampleur du territoire à couvrir. D'ailleurs, Bergheul et Fernet (2018), soulignent ceci : « Dans les régions éloignées et à cause de restrictions budgétaires ou de manque de financement, on peine pour assurer des services et des activités de prévention » (p. 276). Les auteurs viennent donc ici appuyer la perception des répondants sur le manque de services préventifs en Côte-Nord. Cela viendrait peut-être expliquer pourquoi la majorité des participants ont identifié des organismes qui n'offrent pas d'activité préventive, mais vers lesquels ils ont tendance à référer les personnes qu'ils accompagnent.

En ce qui concerne un séminaire en matière d'agression sexuelle ayant eu lieu à Baie-Comeau et intitulé Violences sexuelles: s'outiller et s'unir pour mieux agir (SFC, 2014, p.129), aucun participant à la recherche n'y a assisté et aucun intervenant n'a fait référence à des suites qui auraient pu résulter de ce séminaire. Il s'avère pourtant que cette initiative est la seule en Côte-Nord qu'il nous a été possible de colliger lors de la recension des écrits. Qui plus est, et tel que lu dans le Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle (SCF, 2014), « [C]e séminaire s'adressait aux intervenantes et aux intervenants ainsi qu'aux chefs et aux gestionnaires de services des différents organismes interpellés par la problématique des agressions à caractère sexuel, et ce, autant dans les milieux autochtones que dans les milieux allochtones » (p.68). Nous émettons l'hypothèse que vu l'étendue du territoire, les intervenants les plus près de Baie-Comeau, lieu du Séminaire, ont pu être ciblée pour y participer.

En somme, en ce qui a trait à l'exosytème, il est possible de constater que plusieurs organismes ou programmes s'intéressent à la question des agressions sexuelles, mais que seulement l'un d'entre eux est spécifiquement dédié à la prévention des violences sexuelles chez les enfants et dessert majoritairement le secteur de Baie-Comeau et de la Haute-Côte-Nord. Il a aussi été possible de comprendre que l'ensemble des répondants sont en mesure de nommer des initiatives ne relevant pas de leur programme et qui pourraient avoir un impact sur les AAAS ou ceux à risque de commettre des abus à l'endroit d'enfants.

Le mésosystème et l'impact du travail en silo sur les intervenants sociaux

Nous abordons maintenant la perception des intervenants sur le mésosystème c'est-à-dire ce système qui englobe les microsystèmes à l'intérieur desquels évoluent les adolescents auteurs d'abus sexuels à l'endroit d'enfants, et la manière dont ces microsystèmes communiquent, ou non, ensemble.

Tel que nous l'avons constaté auprès des répondants, la majorité considère que le partenariat entre les intervenants des différents services, programmes et secteurs d'activité serait un facteur facilitant lorsqu'il est question de la prévention des abus sexuels sur les enfants commis par les adolescents et ceux à risque de commettre un tel délit. Ils déplorent les liens faibles qui existent actuellement entre eux, et ce, malgré une refonte du système de santé par le gouvernement libéral du Québec, en 2015, qui avait pour objet premier de favoriser et faciliter l'accès aux services de santé et aux services sociaux (Assemblée Nationale, 2014). Les répondants ont été en mesure de nommer certains freins à la collaboration qui pourraient être envisagés comme des pistes d'amélioration à explorer. Par exemple, augmenter les opportunités de travail interdisciplinaire par la mise en place d'une orientation claire, en ce sens, de l'employeur; favoriser les échanges de vive voix lors de référence vers des services plutôt que de passer par un formulaire; mettre en place des mesures qui, dans le respect de la confidentialité (qui est un enjeu au cœur des préoccupations des répondants), permettent d'échanger certaines informations essentielles pour assurer une dispensation de services adéquate en fonction de chacune des situations rencontrées. Favoriser de telles mesures

pourrait peut-être permettre de mettre fin à ce qu'un répondant expliquait par l'expression « se relancer la balle », et arriver à ce que les différents intervenants, inter programmes ou services, se sentent responsables de participer à la recherche de solution. En somme, tous les intervenants s'accordent pour dire que le travail en silo (par équipe-programme au sein du CISSCN et au sein des milieux scolaires) ne favorise pas l'accès aux services. Déjà en 2006, l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec abordait cet aspect en soulignant que : « [L]la tendance généralisée à "travailler en silo", parallèlement et sans coordination, entraine des répercussions diverses chez les clients et leurs proches, les professionnels qui offrent des services et les établissements eux-mêmes » (Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, 2006).

En ce qui concerne les AAAS à l'endroit d'enfants et la prévention, il serait pertinent, pour les intervenants, de comprendre comment la santé publique de la Côte-Nord aborde la question de la prévention des abus sexuels à l'endroit d'enfants par des adolescents dans le cadre du programme « École en santé ». Cette connaissance pourrait permettre de saisir, lors des interventions individuelles effectuées auprès des adolescents par la suite, des fenêtres d'opportunité en revenant sur le contenu déjà vu en classe. Il pourrait ainsi y avoir une meilleure cohérence des interventions offertes aux adolescents en général, dont les AAAS ou ceux à risque de commettre ce type d'abus. Aussi, les intervenants psychosociaux des divers programmes et services pourraient cibler de meilleure manière les interventions à prioriser, en regard de celles de leurs homologues interprogrammes ou services.

Le lien entre les parents d'adolescent et les intervenants

En regard des caractéristiques parentales, la relation d'aide auprès de ces derniers peut s'avérer un défi. En effet, bien qu'il existe un consensus sur la responsabilité parentale en matière de partage de contenu lié à la sexualité, certains auteurs démontrent justement que chez les parents d'AAAS ou des adolescents à risque de commettre ce type d'abus, certaines caractéristiques les empêchent d'évaluer adéquatement les mesures préventives à prendre ou encore de bien évaluer les situations à risque (Deprince & Freyd,2004 ; Jones & Barlow, , dans Tardif et al., 2012) .Qui plus est, Dallaire (2012) expose que ses expériences cliniques lui portent à croire que l'éducation à la sexualité est peu abordée au sein des systèmes familiaux. Cela réfère aussi à la perception de la majorité des répondants à l'étude qui estime que les parents ne sont pas toujours confortables d'aborder la sexualité avec leur adolescent. Dans ce cas, comment créer cette alliance avec les parents ? Il semble qu'il serait bénéfique de leur offrir davantage de soutien pour exercer leurs responsabilités parentales quant à l'éducation sexuelle de leurs adolescents. Les constats des auteurs, tout comme ceux des répondants à l'étude, permettre de croire qu'il faudrait renverser la tendance pour intégrer les parents comme partenaires de prévention. C'est d'ailleurs ce que préconise Fernet (Bergheul, S. (dir.), Fernet, M. (dir.) 2018) lorsqu'elle explique les impacts négatifs de ne pas impliquer les parents, eux qui sont les premiers responsables de l'éducation sexuelle de leur enfant.

De plus, il a été souligné par la majorité des participants que l'encadrement parental était nécessaire pour favoriser le développement d'une sexualité saine pour un adolescent. Promouvoir les responsabilités parentales est aussi préconisé dans certaines politiques sociales, entre autres, en matière de prévention des abus sexuels et d'enseignement de concepts liés à la sexualité (SCF, 2016; CISSSCN, 2020). Il semble donc ici y avoir un consensus sur l'importance de l'implication parentale tant chez les chercheurs (Jacob Queneville et Proulx (2012), Bergheul et Fernet (2018)) que chez les intervenants rencontrés, que dans les interventions à mettre en place par les politiques sociales gouvernementales (SCF,2016; CISSSCN,2020).

En somme, il ressort des échanges avec les participants, en lien avec la littérature scientifique existante, que les services pourraient être plus efficients si une attention était portée au mésosystème dans l'organisation des services, en tenant compte des différents acteurs en présence (sous différents programmes et services) qui œuvrent auprès des adolescents. Surtout, favoriser l'implication des parents comme étant des acteurs primordiaux dans le développement des adolescents. Tel que souligné par Absil, Vandoorne et Demarteau (2012), « [L]e mésosystème occupe une part importante dans le développement de la personne. Les effets du mésosystème sont améliorés par des communications en face à face et si les personnes présentes, issues de différents milieux, travaillent ensemble de manière intégrée » (p.6). En ce sens, des recherches futures sur le sujet des adolescents auteurs d'abus sexuels à l'endroit d'enfants qui s'intéresseraient plus précisément au mésosystème pourraient

apporter de nouvelles connaissances quant à l'impact de la qualité des liens entre les différents acteurs en présence dans le champ de la prévention des violences sexuelles à l'endroit d'enfants commises par des adolescents ou auprès des adolescents à risque de commettre ce type de violence.

Les microsystèmes, des milieux de vie à différents niveaux

Cette section abordera les microsystèmes qui ont été nommés comme étant incontournables dans la vie des adolescents et pouvant avoir un impact sur la prévention du développement de comportements de violence sexuelle envers un enfant.

Les intervenants

Roman (2012), suggère qu'au sein même des équipes qui interviennent auprès des AAAS, les professionnels présentent des comportements défensifs à l'endroit des adolescents : « En effet, les professionnels sont mobilisés dans des registres variés, sur le mode de la sidération ou de l'effroi, de l'incompréhension ou du rejet, du doute ou de la perplexité » (Roman, 2012, p.125). Bien que l'ensemble des intervenants soutiennent être ouverts à effectuer des interventions psychosociales avec les AAAS à l'endroit d'enfants ou auprès de ceux à risque de développer de tel comportement, plusieurs ont souligné qu'il est nécessaire « d'être à l'aise » avec cette problématique. Malgré ce niveau de confort perçu, la majorité des participants a répondu ne jamais aborder d'emblée la question de la sexualité dans leur

évaluation des besoins lorsqu'il rencontre un adolescent, à moins qu'il y ait un mandat spécifique en ce sens. Roman (2012), à l'instar des répondants, soutient que « [L]'accueil et l'accompagnement des adolescents engagés dans des agirs sexuels violents ne vont pas de soi ». Est-ce qu'en ce sens, sans mandat clair à cet effet, les intervenants feraient le choix (conscient ou non) de ne pas aborder de manière préventive la question de la sexualité ?

Une avenue de recherche en lien avec le microsystème des intervenants pourrait-être de voir, comment, dans le cadre de leur fonction, les mandats octroyés limitent la portée des interventions préventives qui sont faites auprès des AAAS ou des adolescents à risque de commettre un abus à l'endroit d'un enfant. Pour Bourgon et Gusew (2007), l'intervention sociale auprès des personnes ne devrait pas se limiter à de l'intervention individuelle, mais auprès des familles, des groupes et des collectivités. En ce sens, est-ce qu'un mandat trop spécifique ne viendrait-il pas limiter les actions préventives qui pourraient-être mises de l'avant de façon par les intervenants ? Il pourrait s'avérer pertinent de s'intéresser davantage à cet aspect dans le futur.

L'école

Au Québec, depuis 2017, nous assistons au déploiement d'un tout nouveau programme destiné aux adolescents, aux parents et au personnel scolaire pour contrer les agressions à caractère sexuel soit le programme Empreinte (Bergeron et al., 2019). Le programme a été évalué en 2017-2018 et cette évaluation met en avant des résultats positifs tels qu'une augmentation du sentiment d'efficacité personnel chez les membres du personnel scolaire, autre que les enseignants, en lien avec la problématique des agressions à caractère sexuel (Bergeron et al., 2019). Considérant qu'il est reconnu que : « le personnel scolaire ressent un inconfort face à la thématique de la violence sexuelle dans le cadre des contenus en matière d'éducation à la sexualité » (Bergeron et al., 2019), favoriser l'acquisition de connaissances en la matière permet donc de développer ce sentiment d'efficacité, comme démontré dans l'évaluation du programme par Bergeron et al, (2019), la majorité des répondants ont émis être satisfait et favorable à recommander cette formation aux autres membres de l'équipe scolaire. En regard des résultats de cette étude, pourrions-nous penser que le volet offert au personnel scolaire pourrait-être tout aussi favorable aux intervenants psychosociaux d'autres milieux, surtout en regard du nombre de travailleurs sociaux qui étaient, en 2011, 83,7% à travailler au sein du réseau de la Santé et des Services Sociaux au Québec ? (Statistiques Canada, 2011)

Internet

De nos jours, Internet est devenu une technologie incontournable lorsque l'on aborde la sexualité des adolescents. En effet, la majorité des répondants ont abordé l'accessibilité à la pornographie sur le web. Certains ont souligné des inquiétudes face au contenu pornographique facilement accessible qui pourrait engendrer une perception erronée de la sexualité. Cet aspect, documenté par Tardif (2012), est plutôt apporté sous l'angle d'une consommation précoce pouvant influencer le développement psychosexuel des enfants. L'auteur n'arrive toutefois pas à tirer de conclusion claire, si ce n'est que les AAAS en consomment plus tôt que le reste des enfants et « que le recours à la pornographie est susceptible de stimuler des fantaisies sexuelles et agressives chez les AAAS ayant été ou non victimes d'abus sexuels » (p.368). Au regard de cela et en réfléchissant aux différentes sphères du modèle bioécologique de Brofenbrenner, cet aspect pourrait être intéressant à inclure dans des activités de prévention offerte aux parents en matière d'éducation à la sexualité, même pour les parents d'enfants, ce que nous aborderons plus loin.

L'ontosystème ou les caractéristiques personnelles dans la prévention

En ce qui a trait aux caractéristiques personnelles des adolescents auteurs d'abus sexuels, la majorité des répondants ont soutenu qu'il y avait peu d'homogénéité entre eux, ce qui rendait difficile de nommer des caractéristiques précises pour les représenter. C'est ce que soutiennent la majorité des auteurs qui aborde cette problématique, tels Guay et Gaumont-

Casias (dans Tardif, 2012). Ces derniers soulignent les nombreux traits de personnalités de ces adolescents, leur histoire de victimisation tout comme la nature de leur délit, sur le plan des abus sexuels ou autres.

Ce qui peut être plus homogène comme comportement, et que la majorité des participants à l'étude a souligné, c'est la consommation de pornographie. Cet aspect est aussi abordé dans la littérature scientifique consultée. En effet, bien que la pornographie ne soit pas directement associée au développement de comportement abusif sexuellement, un certain nombre d'AAAS ont été exposés à de la pornographie en bas âge (Jacob et al.,1993). D'autres auteurs soutiennent qu'une majorité d'AAAS à l'endroit d'enfants aurait visionné de la pornographie avant l'âge de 10 ans (Beauchemin & Tardif, 2007; Burton et al., 2010). Au Québec, l'étude de Hébert, Fernet, Blais (2017) a permis de réaliser que les adolescents de sexe masculin âgés de 13 à 17 ans avaient intentionnellement visionné du matériel pornographique dans une proportion se situant entre 74 à 85% des répondants à l'étude. Ces auteurs rapportent aussi les résultats de deux études (Malamuth et al. (2000) et de Vega & Malamuth (2007)) qui indiquent que les jeunes hommes ayant une consommation importante de pornographie développeraient plus de comportements de coercition et de violence sexuelle que d'autres jeunes hommes de leur âge.

En ce qui concerne les habiletés sociales et les relations interpersonnelles, plus de la moitié des participants considèrent ces aspects comme pouvant être problématique chez les AAAS

à l'endroit d'enfants, ce que corroborent plusieurs auteurs (Epps & Fisher, 2004 ; Hendriks & Biijleveld, 2004 ; Hunter et al., 2004 ; Sioui, 2008; Tardif et al., 2012). Trois participants ont aussi souligné qu'il faudrait prendre en considération l'historique des individus en ce qu'ils peuvent développer des comportements abusifs à la suite d'évènements traumatiques dont ils ne sont pas responsables tels de la négligence, de la violence ou encore de la victimisation sexuelle. Comme le soulignent plusieurs auteurs (Jacob et al., 1993 ; Leguizamo, 2000 ; Worling, 1995 ; Tardif, 2012), ces facteurs identifiés par les participants sont en effet présents chez bon nombre d'AAAS.

Considérant que la Côte-Nord présente le taux le plus élevé d'infraction à caractère sexuel au Québec et que les participants à l'étude soulèvent des caractéristiques personnelles propres aux adolescents auteurs d'abus sexuels qui sont corroborées par la littérature, il pourrait être pertinent de s'intéresser plus spécifiquement à ces facteurs lors de recherches ultérieures ou encore d'utiliser les résultats obtenus afin de bonifier les interventions préventives déjà existantes sur le territoire. Rappelons les pistes préventives proposées par les répondants soit de déconstruire systématiquement les stéréotypes de genre lorsque l'occasion se présente, d'aborder les notions de consentement en déconstruisant les fausses croyances et de favoriser l'expression saine des émotions, dont celles liées à la sexualité.

Le chronosystème, période de la vie et temps qui passe

Comme dernier système, il sera question du Chronosystème. Que ce soit la manière d'observer un phénomène en fonction de sa durée ou encore un moment de la vie tel qu'est l'adolescence, ce système permet de tenir compte, dans le cadre de cette étude, de ces espace-temps comme étant de possibles lieux de prévention.

Le développement de la sexualité

Tel que l'ont souligné quelques participants, l'adolescence est une période charnière de découverte de la sexualité. Pour Tardif, Glowacz et Pascuzzo (dans Hébert et al., 2017), c'est en effet une période pendant laquelle « les pulsions et les sensations sexuelles ressenties sont relativement nouvelles et fortes, et parfois irrépressibles pour des jeunes moins habiles à autoréguler leurs émotions et leur impulsivité » (p.185). Sur le plan cognitif, plusieurs répondants arguaient que certains adolescents n'ont pas encore développé toute la maturité nécessaire pour exercer un jugement adéquat sur les comportements abusifs auprès des enfants. Boislard et Van De Bongardy (Hébert et al., 2017), quant à elles, soutiennent qu'il existe encore trop peu d'études qui s'intéressent au développement de la sexualité chez les adolescents pour comprendre les multiples dimensions de leur sexualité. Quoiqu'il en soit, plusieurs auteurs défendent le fait qu'à cette période de la vie, il soit nécessaire d'aborder les aspects positifs de la sexualité tels le plaisir, l'amour, l'érotisme, le désir et l'intimité. C'est aussi ce que la majorité des répondants voudrait préconiser dans les pratiques préventives auprès des adolescents, soit augmenter les messages positifs liés à une sexualité saine.

LIMITES DE L'ÉTUDE

Sur le plan de la méthodologie, le choix du modèle bioécologique de Bronfenbrenner (2021) permettait de couvrir l'ensemble du champ d'expertise des intervenants sociaux ayant une formation en travail social, qui œuvrent auprès des AAAS ou encore des adolescents à risque de commettre des abus sexuels à l'endroit d'enfants. Quoiqu'il en soit, il apparaît irréaliste, dans le cadre d'une maitrise, d'étoffer de manière exhaustive chacune des sphères du modèle.

De plus, nous avons constaté, comme Hébert, Daigneault, Langevin et Jud (dans Hébert et al., 2017), que les interventions préventives visent davantage les enfants comme victimes potentielles que les agresseurs avérés ou potentiels. Comme cette étude abordait les AAAS ou les adolescents à risque de commettre un abus sexuel sur un enfant, l'exploration de pistes préventives existantes ou possibles a été plus difficile.

Enfin, le nombre de participants à l'étude ne permet pas la généralisation des résultats, bien que l'on puisse penser que les résultats pourraient être transférables dans des milieux de pratique couvrant un territoire similaire à la Côte-Nord.

CONCLUSION

Cette étude a permis de recueillir la perception des intervenants quant à leurs interventions préventives auprès des adolescents auteurs d'abus sexuels à l'endroit d'enfants ou ceux à risque de développer ce type de comportement. Nous avons abordé chacune des sphères du modèle bioécologique de Brofenbrenner (2001) et certaines pistes de réflexion ont émergées quant à la prévention existante ou à intégrer dans la pratique des intervenants.

Pour ce qui est de l'ontosystème, l'étude tend à démontrer que plusieurs pistes préventives pourraient être mises en place afin de cibler davantage les agresseurs avérés ou potentiels. Par exemple, en favorisant la déconstruction de stéréotypes de genre, en insistant sur la notion de consentement, en déconstruisant les fausses croyances liées à la sexualité et surtout en intégrant des notions positives en lien avec la sexualité comme le plaisir, l'érotisme ou encore la découverte de soi.

En ce qui concerne les différents microsystèmes qui gravitent autour des adolescents, des avenues intéressantes pourraient être davantage documentées comme le partage d'un langage commun, par la formation, entre les différents intervenants appelés à travailler auprès des adolescents, comme ceux en milieux scolaires, en protection de la jeunesse, au programme jeunesse du CISSSCN ou en milieu communautaire. Si nous devions prioriser une seule mesure préventive en regard de la littérature scientifique et des pistes soulignées par les intervenants ayant participé à l'étude, ce serait l'inclusion des parents dans l'ensemble des

activités de prévention qui visent l'éducation à la sexualité des adolescents. Ce moyen apparaît comme incontournable et peu valorisé à l'heure actuelle.

En regard du mésosystème, une fenêtre d'opportunité pourrait être utilisée, car peu de recherches s'intéressent à cet aspect lorsqu'il est question des AAAS ou des adolescents à risque de commettre ce type d'abus envers les enfants. En ce sens, la recherche pourrait aider à mieux comprendre l'impact du manque de communication entre les différents microsystèmes qui gravitent autour des adolescents en lien avec la prévention de problématique des abus sexuels à l'endroit d'enfants commis par des adolescents. Qui plus est, les propos des répondants à l'étude, appuyés en cela par les écrits scientifiques, démontrent qu'il pourrait être pertinent de documenter ce qui freine les principaux acteurs responsables des activités préventives dans leur relation avec les parents. En effet, reconnaître que les parents sont les premiers responsables de l'éducation à la sexualité de leur enfant est aussi reconnaître qu'ils doivent trouver leur juste place dans les interventions préventives proposées. Un constat majeur ressort aussi en ce qui a trait au mésosystème qui nous a semblé peu documenté lorsqu'il s'agit de comprendre la problématique de la prévention des violences sexuelles à l'endroit d'enfants, commises par des adolescents.

Pour ce qui est de l'exosystème, et considérant le nombre élevé d'abus commis par des adolescents à l'endroit d'enfants en Côte-Nord, la collaboration entre les différents fournisseurs de services a été nommée comme étant un élément clé dans la prévention de ce

type d'agression. Il semble aussi qu'il serait à propos de chercher la manière de favoriser le développement d'une offre de services de prévention auprès des adolescents qui auraient commis un abus à l'endroit d'un enfant ou encore qui présenteraient un risque de commettre un tel abus. Ainsi, ces adolescents auraient une attention particulière et des services pourraient être offerts par des professionnels outillés pour répondre aux défis spécifiques qu'ils ont à surmonter.

En ce qui a trait au macrosystème, les répondants à l'étude ont soulevé qu'il existe peu de services sur la Côte-Nord en lien avec la prévention auprès des adolescents ayant commis un abus sexuel à l'endroit d'un enfant ou encore auprès des adolescents à risque d'en commettre, ne respectant pas la valeur d'équité en matière d'offre de service accessible. Qui plus est, ceux existants ne sont pas toujours connus des intervenants. Une piste proposée serait de créer des couloirs clairs avec des professionnels identifiés qui pourraient répondre aux questionnements des intervenants afin de favoriser une meilleure prévention des abus sexuels commis par des adolescents à l'endroit d'enfants. Une piste de réflexion, dans une recherche future, pourrait être de s'intéresser à d'autres Centres Intégrés de Santé et de Services sociaux, en région éloignée, et de comprendre s'ils vivent la même réalité qu'en Côte-Nord et, le cas échéant, la manière dont ils interviennent en matière de prévention auprès des AAAS ou auprès des adolescents à risque de commettre un abus à l'endroit d'enfants.

Finalement, l'étude a permis de soulever que l'adolescence est une période charnière pour multiplier les interventions préventives quant aux abus sexuels pouvant être commis par des adolescents à l'endroit d'enfants. Quoiqu'il en soit, cette fenêtre d'opportunité préventive doit aussi débuter plus tôt dans l'enfance.

BIBLIOGRAPHIE

Absil, G., Vandoorne, C., Demarteau, M., (2012) Bronfenbrenner, l'écologie du développement humain. Réflexion et action pour la Promotion de la santé. Université de Liège, École de Santé Publique. https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/114839/1/ELE%20MET-CONC%20A-243.pdf

Assemblée Nationale (2014) Projet de loi no. 10 Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, Éditeur officiel du Québec

Association des Centres Jeunesse Du Québec (2010) Manuel du formateur – Programme de formation CHARLIE Module CHARLIE 2 : La conceptualisation, la préparation et la réalisation de l'intervention. Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Bergeron, M. (2008). Rapport sur la démarche d 'identification des besoins de formation en matière d 'agressions sexuelles commises envers les enfants auprès d'intervenant(e)s provenant des milieux judiciaires, policiers, sociaux et médicaux. Montréal, Québec: Centre d'expertise Marie-Vincent.

Beauchemin, A., & Tardif, M. (2007). L'influence de l'adaptation psychosociale chez les adolescents ayant commis ou non des abus sexuels dans l'expression de leur sexualité. In M. Tardif (Ed.), L'agression sexuelle: Coopérer au-delà des frontières. CIFAS 2005 (pp.181-183)

Beaud, S., Weber, F. (2010) Guide de l'enquête de terrain, La Découverte, Guides, Grands repères, Paris.

Bergeron, M., & Hébert, M. (2011). La prévention et la formation en matière d'agression sexuelle envers les enfants. In M. Hébert, M. Cyr & M. Tourigny (Dir.),L 'agression sexuelle envers les enfants - Tome 1. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Bergheul, S. (dir.), Fernet, M. (dir.) (2018) Les violences à caractère sexuel Représentations sociales, accompagnement, prévention. Collection Problèmes sociaux et intervention sociales. Presses de l'université du Québec.

Blanchet, A., Gotman, A. (2015) L'entretien L'enquête et ses méthodes, Éditions Armand Colin.

Boislard, M-A., Van de Bongard, D. (2017). Le développement psychosexuel à l'adolescence. In M. Hébert (Ed.) Le développement sexuel et psychosocial de l'enfant et de l'adolescent (pp. 39-82). Paris, France : DeBoeck Supérieur.

Bourgon, M. et Gusew, A. (2007). L'intervention individuelle en travail social. Dans J. P. Deslauriers et Y. Hurtubise (dir.), *Introduction au travail social* (2e éd., p. 121-141). Presses de l'Université Laval.

Boutin, Gérald (2018) L'entretien de recherche qualitatif théorie et pratique 2e édition. Presses de l'université du Québec.

Brennan, S., Taylor-Butts, A., (2008) Les agressions sexuelles au Canada 2004 et 2007. Statistiques Canada.
https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/cnmcsplcng/cn000034635091-fra.pdf

Brodeur, N., et G. Berteau (2008). « La réflexion éthique: une dimension essentielle dans la pratique du service social », dans J.-P. Deslauriers et Y. Hurtubise, Introduction au travail social, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 241-265.

Bronfenbrenner, U. (1979). The ecology of human development: Experiments by nature and design. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Bronfenbrenner, U. (2001). The Bioecological Theory of Human Development. In U. Bronfenbrenner (Ed.), Making human beings human: Bioecological perspectives on human development (pp. 3–15). Sage Publications Ltd.

Bronfenbrenner, U., & Morris, P. A. (2006). The bioecological model of human development s. In W. Damon & R. M. Lemer (Eds.), Handbookof child psychology: Theoretical models of human development (pp. 794-828). Hoboken, NJ: John Wiley.

Burgess, R. L., & Youngblade, L. M. (1988). Social incompetence and the intergenerational transmission of abusive parental practices. In G. T. Hotaling, D. Finkelhor, J. T. Kirkpatrick, & M. A. Straus (Eds.), Family abuse and its consequences: New directions in research (pp. 38–60). Sage Publications, Inc.

Cannard, C. (2019) Le développement de l'Adolescent L'adolescent à la recherche de son identité 3ième édition. De Boek Supérieur.

Carpentier, J. (2009) Adolescents auteurs d'abus sexuels : carrière criminelle et facteurs associés. [Thèse de Doctorat, Université de Montréal] Papyrus : https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/6532

Carpentier, J., Proulx, J. (2015) Adolescents auteurs d'abus sexuels : Récidives et facteurs associés. Dans Tardif, M. (dir.), La délinquance sexuelle des mineurs : Théorie et recherche (p.597-625). Les Presses de l'Université de Montréal.

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (2016), Plan d'action régionale de santé publique 2016-2020 Côte-Nord PAR ici la santé., Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (2020) Santé publique, Jeunes. https://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/sante-publique/jeunes/

Collin-Vézina, D., Hébert, M. et Daigneault, I. (2013). Coup d'œil sur les agressions sexuelles. Agressions sexuelles commises sur les enfants : un tour d'horizon des constats de la recherche. Observatoire sur la maltraitance des enfants.

Conroy, S., et Cotter, A., (2017) Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014. Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2017001/article/14842-fra.pdf?st=BgFKJ7mK

Cotter, A., Beaupré, P. (2014) Les infractions sexuelles commises contre les enfants et les jeunes déclarées par la police au Canada, 2012, Juristat, vol. 34, no 1, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Coutanceau, R., Damiani, C., Lacambre, M. (DIR) (2016) Victimes et auteurs de violences sexuelles. Dunod.

Coutu, J., Meilleur, D. & Lafortune, D. (2015). La délinquance et la victimisation officielle caractérisant une cohorte de 1429 adolescents auteurs d'agression sexuelle. Revue de psychoéducation, 44(2), 405–424. https://doi.org/10.7202/1039261ar

Deprince, A.P., Freyd, J. J. (2004) Forgetting Trauma Stimuli. Psychological sciences. Volume 15 Issue 7.

Deslauriers, J-P. (dir)., Hurtubise, Y. (dir.) (2008) Introduction au travail social 2e édition Les Presses de l'Université Laval.

D'amours, O. (1986) Survol historique de la protection de l'enfance au Québec, de 1608 à 1977. Service social, 35(3), 386–415. https://doi.org/10.7202/706321ar

Drapeau, S. (2008), Chapitre 1 : L'approche bioécologique du développement humain, dans Tarabulsy, Georges M., Marc A. Provost et autres. L'évaluation psychosociale auprès de familles vulnérables, Presses de l'Université du Québec.

Deslauriers, J.-P. et Hurtubise, Y. (dir) (2007) Introduction au travail social 2e ÉDITION. Collection Travail social. Les Presses de l'Université Laval

Epps, K. J., Fisher, D. (2004) A review of the research literature on young people who sexually abuse. Dans O'Reilly G., Marchall, W. L., Carr A., Beckett, R.C. (dir.) The handbook of clinical intervention with young people who sexually abuse (p.62.102). Brunner-Routledge.

Fortin, M.-F. (2010) Fondements et étapes du processus de recherche Méthodes quantitatives et qualitatives (2e éd.) Chenelière Éducation.

Gaudreault, A. (2002) La judiciarisation de la violence conjugale : Regard sur l'expérience. Publié dans Cario, R,. Salas, D. Œuvre de justice et Victimes, Vol. 2, Éditions de L'Harmattan, Paris.

Gouvernement du Québec (2016) Loi sur le système de justice pénale pour adolescent. Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-820-01F.pdf

Hébert, M. (dir.), Fernet, M. (dir), Blais, M. (dir) (2017) Le développement sexuel et psychosocial d'enfant et de l'adolescent Développement psychosexuel normal et atypique Agressions sexuelles et comportements sexuels problématiques Développement sexuel et social des jeunes de la diversité sexuelle, des jeunes vivant avec le VIH et des jeunes en situation de précarité, Deboek Supérieur.

Hsu, L.K.G. et Starzynki, J. (1990). Adolescent rapists and adolescent child sexual assaulters. International journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 34, 23-31.

Hunter, J. A., Hazelwood, R. R., & Slesinger, D. (2000). Juvenile-perpetrated sex crimes: Patterns of offending and predictors of violence. Journal of Family Violence, 15(1), 81–93. https://doi.org/10.1023/A:1007553504805

Hunter, J.A., Figueredo, A.J., Malamuth, N. M., et Becker, J.V. (2003) Juvenile sex offenders: Toward a development f a typology. Sexual abuse: Journal of research and treatment, 15, 27-48.

Hutton, L., Whyte, B. (2006) Children and young people with harmful sexual behaviours: First analysis of data from a Scottish sample .Journal of Sexual Aggression 12(2):115-125. DOI:10.1080/13552600600816252

Institut Nationale de la Santé publique (2019). Trousse média sur les agressions sexuelles : Agresseurs sexuels. Institut National de Santé Publique. https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/comprendre/agresseurs-sexuels

Giroux, Sylvain, Tremblay, Ginette (2002) Méthodologie des sciences humaines 2ième édition la recherche en action. Éditions du renouveau pédagogique Inc.

Glowacz, F. (2009). Adolescence et délinquance, quand la puberté s'en mêle: Approche développementale de la délinquance sexuelle à l'adolescence (Thèse doctorale non publiée). Belgique: Université de Liège.

Hendriks, J., & Bijleveld, C. C. J. H. (2004). Juvenile sexual delinquents: contrasting child abusers with peer abusers. Criminal Behaviour and Mental Health, 14 (4), 238-250. doi:10.1002/cbm.591

Hunter, J. A., Figueredo, A. J., Malamuth, N. M., & Becker, J. V. (2003). Juvenile sex offenders: Toward the development of a typology. Sexual Abuse: Journal of Research and Treatment, 15, 27-48. doi: 10.1177/107906320301500103

Jacob, M., McKibben, A., & Proulx, J. (1993) Étude descriptive et comparative d'une population d'adolescents agresseurs sexuels, Criminologie, 26, 133-163. doi: l0.7202/017333

Jodoin, K., Bergeron, M. & Hébert, M. (2021). Programme Empreinte : évaluation des effets d'une formation sur la violence sexuelle destinée au personnel scolaire d'écoles secondaires. Nouveaux cahiers de la recherche en éducation, 23(1), 79–103. https://doi.org/10.7202/1084280ar

Knight, R. A., & Prentky, R. A. (1993). Exploring characteristics for classifying juvenile sex offenders. In H. E. Barbaree, W. L. Marshall, & S. M. Hudson (Eds.), The juvenile sex offender (pp. 45-79). New York, NY: The Guilford Press.

Lafortune, D. Proulx, J., Tourigny, M. et Metz, K. (2004). Recension des études empiriques québécoises s'intéressant aux adolescents auteurs d'agression sexuelle. Revue de Psychoéducation et d'Orientation*, 33*(2), 449-472.

Lamoureux, A. (2003) Recherche et méthodologie en Sciences Humaines 2e édition. Beauchemin.

Leguizamo, A. (2000). Juvenile sex offenders: An abject relations approach (Doctoral dissertation). ProQuest Dissertations and Theses. (9963836)

Lepage, H. (2018) Communication personnelle, Coordonnatrice Espace Côte-Nord. 11 septembre.

Malamuth, Addison et Koss (2000) Pornography and sexual aggression: Are there reliable effects and can we understand them? Annual Review of sex Research, 11: 26-91

Mayer, R., Ouellet, F., St-Jacques, M-C., Turcotte, D. et coll. (2000) Méthodes de recherche en intervention sociale. Gaëtan Morin éditeur. Chenelière éducation.

Miner, M. H. (2002) Factors associated with recidivism in juvenile Analysis of serious juvenile sex offenders. Journal of Research of Delinquency, 39(4), 421-436.

Ministère de la Justice (1995) Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale. Gouvernement du Québec.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2001) Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle. Direction des communications du Ministère de la Santé et des Services Sociaux.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2010) Manuel de référence sur protection de la jeunesse. Direction des communications du Ministère de la Santé et de Services sociaux.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2012) Programme de Formation Charlie aide-mémoire gestion du risque dans l'intervention auprès des jeunes en difficulté et leur famille. Direction des communications du Ministère de la Santé et des Services Sociaux.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2015) Les agressions à caractère sexuelle stop. Rapport du groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel. Gouvernement du Québec.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2016) Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Les adolescents contrevenants. Direction des communications du Ministère de la Santé et des Services Sociaux.
https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-82

Ministère de la Sécurité publique (2021). Criminalité au Québec – Infractions sexuelles en 2019.
https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securite-publique/publications#c80043

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2005) École en santé Pour la réussite éducative, la santé et le bien-être des jeunes Guide à l'intention du milieu scolaire et de ses partenaires. www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/EcoleSante_GuideIntenMilieuScolPartenaires_f.pdf

Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale (2022) Loi sur l'instruction publique. Publications Québec.

Ouimet, M. (2005), La criminalité au Québec durant le vingtième siècle, Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (2006) Le travailleur social La travailleuse sociale GESTIONNAIRE DE CAS, juin 2006.

Paillé, P. (2007) L'analyse par théorisation ancrée. dans M. Santiago-Delefosse et M. Del Rio Carral (dir.), Les méthodes qualitatives en psychologie et sciences humaines de la santé (p. 61-83). Paris : Dunod.

Papalia, D. E., Olds, S. W. et Feldman, R. D. (2010) Psychologie du développement humain 7e édition. Chenelière Mcgraw Hill.

Pires, A. (1997) De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociale dans Poupart (dir.), Deslauriers (dir.), Groulx (dir.), Laperrière (dir.), Mayer (dir.) et Pires (dir.) La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques. Gaëtan Morin éditeur.

Renk, K., Liljequist, L., Steinberg, A., Bosco, G., & Phares, V. (2002). Prevention of child sexual abuse: Are we doing enough? Trauma, Violence, & Abuse, 3(1), 68-84.

Roman, P. (2012) Les violences sexuelles à l'adolescence Comprendre, accueillir, prévenir, Elsevier Masson.

Rullac, S., Ott, L., (2010) Dictionnaire pratique du travail social. Dunod

Secrétariat de la condition féminine (2008) 2008 2013 Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle. Gouvernement du Québec.

Secrétariat de la condition féminine (2014). Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle. http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Rapport-Plan-Action-AS-2008-2013-Accessible.pdf

Secrétariat de la condition féminine (2016) Les violences sexuelles c'est non Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles, brochure, Gouvernement du Québec.

Seto, M. C., & Lalumière, M. L. (2010). What is so special about male adolescent sexual offending? A review and test of explanations through meta-analysis. *Psychological Bulletin, 136*(4), 526–575. https://doi.org/10.1037/a0019700 https://psycnet.apa.org/record/2010-12718-005

Seto, M., Maric, A., Barbaree, H. (2001) The role of pornography in the etiology of sexual aggression. Journal of Aggression and Violent Behavior. doi:10.1016/S1359-1789(99)00007-5.

https://www.researchgate.net/publication/223725521_The_role_of_pornography_in_the_etiology_of_sexual_aggression

Knight, R.A., Sims-Knight J. E. (2004) Testing an etiological model for male juvenile sexual offending against females. J Child Sex Abus. 2004;13(3-4):33-55. doi: 10.1300/j070v13n03_03. PMID: 15914389.

Sioui, B. (2008) Jeux Interdits Ces adolescents accusés d'agression sexuelle, VLB éditeur.

Statistiques Canada (2011) Enquête Nationale auprès des ménages. https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/index-fra.cfm

Tardif, M. (dir), Jacob, M. (Dir), Quennevile, R. (Dir), Proulx, J. (Dir) (2012) La délinquance sexuelle des mineurs Approches cliniques, Les Presses de l'Université de Montréal.

Tardif, M. (dir) (2015) La délinquance sexuelle des mineurs Théories et recherches, Les Presses de l'Université de Montréal.

Turcotte, D. (2000) dans Ouellet, Saint-Jacques Turcotte et col. (2000) Méthodes de recherche en intervention sociale, Gaëtan Morin éditeur, Chenelière éducation.

Annexe 1 : Questionnaire sociodémographique

Questionnaire sociodémographique

Âge : _____

- ❑ Homme
- ❑ Femme

1) Dernier niveau de scolarité atteint :
   - ❑ Diplôme de Baccalauréat en travail social
   - ❑ Diplôme de Maîtrise en travail social
   - ❑ Diplôme de Doctorat en travail social

2) Combien d'années d'expérience comptez-vous comme intervenant social :
   - ❑ Moins de 5 ans
   - ❑ Entre 5 et 10 ans
   - ❑ Entre 10 et 15 ans
   - ❑ Entre 15 et 20 ans
   - ❑ Plus de 20 ans

3) Combien d'années d'expérience comptez-vous comme intervenant social auprès des adolescents:
   - ❑ Moins de 5 ans
   - ❑ Entre 5 et 10 ans
   - ❑ Entre 10 et 15 ans
   - ❑ Entre 15 et 20 ans
   - ❑ Plus de 20 ans

4) Vous travaillez au sein de quelle équipe ?
   - ❑ Services régionaux
   - ❑ Évaluation-orientation
   - ❑ RI-RTF (Famille d'accueil)
   - ❑ Famille-enfance-jeunesse

- ❑ Réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation
- ❑ Jeunes en difficulté
- ❑ Santé mentale
- ❑ Dépendance
- ❑ Autre

5) Vous exercez majoritairement votre pratique sur quelle portion du territoire de la Côte-Nord?

_____

6) Quels sont les principales problématiques des adolescents que vous rencontrez dans votre pratique?

_____

7) Combien d'adolescents auteurs d'abus sexuel à l'endroit d'enfants pensez-vous avoir rencontré dans le cadre de votre pratique?

_____

N.B. TOUTES CES INFORMATIONS SERONT TRAITÉES EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ ET DANS LE RESPECT DE L'ANONYMAT.

Merci beaucoup de votre collaboration.

Annexe 2 : Guide d'entrevue semi-dirigée

Canevas du guide d'entrevue destiné aux intervenants sociaux de la Côte-Nord

Cette entrevue sera d'une durée approximative de 90 minutes et sera enregistrée. Il sera question de vos perceptions et de votre pratique de l'intervention sociale en lien avec les adolescents qui commettent des abus sexuels à l'endroit d'enfants ou qui sont à risque de commettre un tel abus. Nous aborderons aussi la question de la prévention auprès de cette clientèle. Si vous n'êtes jamais intervenu directement auprès de cette clientèle, tentez tout de même de répondre à la question en fonction de ce que vous avez à dire sur le sujet. L'entrevue est divisée en six parties, qui réfère chacune à un aspect du modèle bioécologique de l'auteur Uri Brofenbrenner. Au début de chaque segment, une brève description sera faite de l'élément du modèle que nous souhaitons aborder.

Partie 1 : Ontosystème
L'ontosystème réfère aux caractéristiques personnelles de l'individu.

- Selon vos connaissances et votre expérience de la pratique de l'intervention sociale, expliquez, dans vos mots, les caractéristiques personnelles des adolescents auteurs d'abus sexuel.

- Expliquez votre manière de voir votre pratique de l'intervention sociale en lien avec les caractéristiques que vous venez de nous exposer.

Partie 2 : Microsystème
Le microsystème réfère aux systèmes qui gravitent directement autour de l'individu comme la famille, le milieu scolaire, les pairs, les loisirs, etc.

- Selon vous, quels sont les différents systèmes qui gravitent autour des adolescents qui commettent ou qui sont à risque de commettre des abus sexuels sur des enfants?

- Selon vous, quelles sont les différentes caractéristiques des microsystèmes qui gravitent autour de ces adolescents?

- Selon votre pratique, comment percevez-vous l'impact des différents microsystèmes sur les AAAS à l'endroit d'enfant?

- Comment pensez-vous pouvoir avoir un impact sur les différents microsystèmes si vous pensez à la prévention auprès des AAAS à l'endroit des enfants?

Partie 3 : Mésosystème
Le mésosystème réfère aux différents liens qui existent, ou non, entre les différents microsystèmes.

- À partir de votre expérience professionnelle, pourriez-vous dire quels sont les liens qui existent, ou non, entre les différents microsystèmes qui gravitent autour de l'AAAS?

- Maintenant, je vais vous demander de réfléchir à la prévention des abus sexuels commis par des adolescents à l'endroit d'un enfant. Expliquez comment les liens entre les différents microsystèmes peuvent avoir un impact sur vos interventions sociales dans un but préventif.

Partie 4 : Exosystème
L'exosystème représente l'ensemble des milieux qui ont un impact sur l'adolescent sans que ce dernier ne soit directement en contact avec ces milieux (commission scolaire, ministère de la santé, conseil de ville, CISSS, etc.).

- Selon vous, quels sont les politiques sociales, les programmes et les organismes qui existent en regard de la problématique des adolescents auteurs d'abus sexuel à l'endroit d'enfants ?

- En réfléchissant aux politiques, aux programmes et aux organismes que vous connaissez, quels sont leurs impacts dans votre pratique de l'intervention sociale auprès des adolescents?

- Quelle est votre perception de l'application de ces politiques et programmes sur le territoire de la Côte-Nord?

- En réfléchissant à votre pratique, quelle est votre perception quant à la prévention des abus sexuels commis par des adolescents à l'endroit d'enfant sur la Côte-Nord?

- D'une manière plus personnelle, quelle est votre perception de votre rôle dans la prévention du développement de comportements abusifs au plan sexuel chez les adolescents?

Partie 5 : Macrosystème

Le macrosystème réfère aux systèmes de croyances et de valeurs ainsi qu'aux idéologies véhiculées dans la société à l'intérieur de laquelle l'adolescent évolue. Le macrosystème englobe aussi les différentes lois et réglementations municipales, provinciales et fédérales.

- Selon vous, quelles sont les valeurs de la société québécoise en lien avec les adolescents auteurs d'abus sexuel à l'endroit des enfants?

- Quel est votre perception en ce qui concerne les valeurs du travail social en lien avec votre pratique auprès des adolescents auteurs d'abus sexuel à l'endroit d'enfants?

- Selon vous, quelles sont les lois ou les réglementations qui ont un impact sur votre pratique en regard de la problématique des adolescents auteurs d'abus sexuel à l'endroit d'enfants?

- De quelles manières ces lois ont un impact sur votre pratique de l'intervention sociale?

Partie 6 : Chronosystème

Le chronosystème réfère au temps. Il concerne autant la chronologie de vie de la personne que les périodes de vie inhérentes au développement humain.

- Selon vous, y a-t-il des impacts de la période de l'adolescence sur l'adoption de comportements d'abus sexuel à l'endroit d'enfant? Expliquez votre réponse.

- En vous basant sur votre expérience, quelle est votre perception quant au développement sexuel des adolescents auteurs d'abus sexuel à l'endroit d'enfant ou ceux à risque de commettre des abus sexuels.

- Par rapport à votre pratique de l'intervention, quels sont les approches préventives que vous pouvez utiliser à l'adolescence en regard des abus sexuels commis à l'endroit d'enfants?

Terminaison

- En lien avec le sujet des adolescents auteurs d'abus sexuel à l'endroit d'enfants, la prévention des abus et votre pratique professionnelle, avez-vous d'autres sujets que vous aimeriez aborder?

- Avez-vous d'autres sujets que vous souhaitez aborder?

Merci de votre participation

Annexe 3 : Formulaire de consentement et d'information

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche

Le vécu des intervenants sociaux de la Côte-Nord en regard de la problématique des adolescents auteurs d'abus sexuel à l'endroit d'enfants et de sa prévention.

Chercheur responsable du projet de recherche

Cette étude est réalisée dans le cadre du programme de maîtrise en travail social à l'Université du Québec à Chicoutimi, campus de Sept-Îles, que poursuit **Stéphanie Thibeault**, sous la direction de **Dominic Bizot**, professeur agrégé et directeur de l'unité d'enseignement en travail social de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Préambule

Nous sollicitons votre participation à un projet de recherche. Nous vous demandons toutefois de porter attention aux renseignements qui suivront puisqu'ils vous seront utiles pour comprendre les impacts de votre participation. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez nécessaires à une bonne compréhension de ce qui est attendu de votre participation à l'étudiante-chercheuse responsable du projet ou encore à son directeur.

Nature et objectifs du projet de recherche

La recherche a pour objectif principal d'explorer les perceptions des intervenant sociaux travaillant avec des adolescents dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse, de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents, quant aux rôles joués par ce type de professionnel dans la prévention des abus sexuels ou des risques d'abus sexuels commis par des adolescents à l'endroit d'enfants.

Les quatre objectifs spécifiques, quant à eux, sont les suivants :

1. Connaitre les perceptions des intervenants sociaux quant aux réalités vécues par les adolescents auteurs d'abus sexuel à l'endroit d'enfants ou des adolescents à risque de commettre un abus sexuel à l'endroit d'enfants.
2. Saisir ce que les intervenants sociaux connaissent des facteurs associés à ce type d'abus sexuel à l'endroit d'enfants.
3. Comprendre de quelle manière les intervenants sociaux se représentent la prévention dans leur pratique auprès des adolescents auteurs d'abus sexuel à l'endroit d'enfants ou des adolescents à risque de commettre un abus sexuel à l'endroit d'enfants.
4. Identifier les sphères d'intervention qu'ils privilégient lorsqu'ils interviennent auprès des adolescents auteurs d'abus sexuel à l'endroit d'enfants ou des adolescents à risque de commettre un abus sexuel à l'endroit d'enfants.

L'entrevue sera conduite en fonction de ces objectifs et toujours dans le but de comprendre le vécu des intervenants. Ainsi, nous cherchons à recueillir vos perceptions sur le sujet, que vous soyez ou non l'intervenant d'un adolescent auteur d'abus sexuel, en autant que vous pratiquiez auprès des adolescents. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, nous cherchons à recueillir des perceptions et des points de vue.

Participation à la recherche

Votre participation à ce projet est volontaire, ce qui veut dire que vous êtes libre de refuser d'y participer, sans donner d'explication. La collecte de données s'effectuera de deux manières. Dans un premier temps, nous vous inviterons à remplir en une dizaine de minutes une fiche sociodémographique contenant des informations personnelles telles que le sexe, l'âge et la situation géographique, etc., et des données professionnelles comme le milieu de travail, la clientèle desservie, le nombre d'années d'expérience et le mandat de travail. Ces informations nous permettront de dresser le portait sociodémographique des participants à l'étude.

Par la suite, une entrevue semi-dirigée d'environ 90 minutes aura lieu. Elle comportera des questions ouvertes qui permettront de saisir votre perception de la problématique des adolescents qui commettent ou qui sont à risque de commettre un abus sexuel sur un enfant. L'entrevue permettra aussi de comprendre de quelle manière vous voyez la prévention auprès de ces adolescents. L'ensemble du processus sera complété en une rencontre.

Il est important de noter que l'entrevue sera enregistrée en format audionumérique, sur un enregistreur numérique, pour ensuite être retranscrite en verbatim pour des fins d'analyse. La rencontre, réalisée individuellement, pourra avoir lieu dans un bureau de l'Université du Québec à Chicoutimi, campus de Sept-Îles, dans un lieu choisi par vous-mêmes ou encore elle pourra être réalisée par Skype ou au téléphone pour les intervenants n'habitant pas Sept-Îles.

Inconvénients associés au projet de recherche

La participation à cette recherche ne comporte pas de risques ou d'inconvénients pour vous ou vos proches, sauf ceux occasionnés par le temps consacré à l'entretien de recherche. Par contre, si un inconfort survient au moment de l'administration des questionnaires, vous pourrez ne pas répondre à la ou aux questions gênantes ou bien encore vous pourrez vous retirer. Il peut arriver également que le fait de répondre à certaines questions suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables, vous pourrez sans hésiter en parler à l'intervieweur et arrêter l'entrevue si vous le désirez. Enfin, s'il y a lieu, vous pourrez contacter une personne-ressource à qui l'étudiante pourra vous référer si vous le souhaitez en vous fournissant les informations pertinentes à cette ressource dans votre région (voir annexe de ce formulaire).

Avantages associés au projet de recherche

Vous pourriez retirer un bénéfice personnel de votre participation à ce projet de recherche, bien qu'il soit impossible de vous l'assurer. Néanmoins, les résultats de l'étude participeront à l'avancée des connaissances dans ce domaine.

Droit de retrait

Si vous acceptez de participer à la recherche, vous pourrez tout de même vous retirer à n'importe quel moment, sans avoir à vous justifier. Vous n'aurez alors qu'à informer l'étudiante-chercheuse, ou son directeur, de votre désistement du projet. Si nous obtenons de nouvelles connaissances qui pourraient affecter votre décision de participer à la recherche, nous vous le ferons savoir sans délai. Vous aurez l'occasion de retirer votre consentement, le cas échéant. Si vous vous désistez du projet, l'information que vous nous aurez déjà fournie et qui aura été analysée sera utilisée pour les fins du projet et conservée dans le respect des normes de conservation des informations.

Confidentialité

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels et ne pourront jamais être reliés à vous, à vos proches ou à votre organisation par des personnes extérieures à la recherche. L'étudiante-chercheuse est responsable de toutes les dispositions en la matière.

Elle constituera un dossier de recherche afin d'y consigner les informations vous concernant. Seules les informations nécessaires à l'étude seront recueillies et seront confidentielles. Pour s'assurer de la confidentialité de votre identité, vous serez identifié par un numéro de code dont la clé sera connue que par l'étudiante-chercheuse et son directeur. Les données brutes ainsi que les numéros de code seront conservés dans des classeurs distincts et sous clef, dans le bureau de la direction de recherche.

Vos données seront conservées conformément aux règles de conservations c'est-à-dire que les données seront accessibles pendant 7 ans et ensuite détruites. Il est possible que les données soient publiées dans des revues spécialisées ou encore qu'elle fasse l'objet de discussions scientifiques. Il sera toutefois impossible de vous identifier. De plus, dans un objectif de surveillance et de contrôle, le comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi pourrait consulter votre dossier. Ces personnes sont soumisses aux mêmes règles de confidentialité.

En ce qui concerne vos informations personnelles soient vos noms et prénoms, vos coordonnées et la date de début et de fin de votre participation à l'étude, elles seront conservées pendant un an, dans l'objectif de pouvoir vous contacter rapidement en cas de besoin. Ces informations seront conservées par l'étudiante-chercheuse, dans un dossier à part. Enfin, vous pouvez demander d'avoir accès à votre dossier de recherche pour vérifier tous les renseignements et demander de les rectifier, au besoin. Vous pouvez le faire tant que les informations sont disponibles et détenues par l'étudiante-chercheuse ou encore l'Université du Québec à Chicoutimi.

Droits du sujet de recherche

Votre participation à cette étude ne vous fait renoncer à aucun de vos droits. L'étudiante-chercheuse responsable du projet, son directeur et l'établissement doivent aussi respecter leur responsabilité civile et professionnelle.

Compensation

Aucune compensation financière n'est associée à votre participation à cette recherche.

Consentement du participant

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion et un délai raisonnable, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans aucun préjudice, sur simple avis verbal et sans devoir justifier ma *décision. Une copie signée et datée du présent formulaire d'information et de consentement m'a été remise.*

Signature :	_____	Date :	_____
Nom :	_____	Prénom :	_____
Adresse :	_____	Courriel :	_____

Signature de la personne qui a obtenu le consentement si différent du chercheur responsable du projet de recherche.

J'ai expliqué au participant les termes du présent formulaire d'information et de consentement et j'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions qu'il m'a posées.

Signature de la personne qui obtient le consentement :		Date :	_____
Nom :	_____	Prénom :	_____

Signature et engagement du chercheur responsable du projet

Je déclare avoir expliqué au participant les termes du formulaire, avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et lui avoir clairement indiqué qu'il pouvait à tout moment mettre un terme à sa participation, et ce, sans préjudice.

Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au formulaire d'information et de consentement et à en remettre une copie signée au sujet de recherche.

Signature du chercheur :	_____	Date :	_____

Nom : _____ Pré-nom : _____

Pour toute question relative à la recherche ou si vous éprouvez un problème que vous croyez relié à votre participation au projet de recherche, vous pouvez communiquer avec le responsable du projet de recherche aux coordonnées suivantes :

Stéphanie Thibeault
Centre d'études de la Côte-Nord
Université du Québec à Chicoutimi
175 rue de la Vérendrye
Sept-Îles, Québec, Canada G4R 5B7
Téléphone : (418) 409-5194
Courriel : Stéphanie.thibeault1@uqac.ca

En cas de besoin, vous pouvez également contacter le directeur du projet de recherche aux coordonnées suivantes :

Dominic Bizot
Unité d'enseignement en travail social
Département des sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'Université,
Chicoutimi, Québec, Canada G7H 2B1
Téléphone : (418) 545-5011, poste 4239
Courriel : Dominic_Bizot@uqac,.ca

Pour toute question d'ordre éthique concernant votre participation à ce projet de recherche, vous pouvez communiquer avec la coordonnatrice du Comité d'éthique de la recherche aux coordonnées suivantes : 418-545-5011 poste 4704 ou cer@uqac.ca.

Annexe 4 : Certification éthique

Ce mémoire a fait l'objet d'une certification éthique. Le numéro du certificat est le 602.557.01.